



Assemblée générale

Soixante-dixième session

26^e séance plénière

Vendredi 2 octobre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte 15 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. M. le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan.

Le cheik Al Nahyan (Émirats arabes unis) (parle en arabe) : Il m'est agréable de féliciter M. Mogens Lykketoft de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et d'affirmer que les Émirats arabes unis sont prêts à lui apporter leur plein appui durant son mandat.

La session de cette année revêt une importance toute particulière puisque nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et que nous ouvrons un nouveau chapitre qui fait fond sur les accomplissements liés aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avec l'adoption, par nos chefs d'État et de gouvernement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Mon pays, qui se félicite de l'adoption de ce programme ambitieux, est convaincu qu'il permettra de transformer le monde au fil des 15 prochaines années.

Les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par la recrudescence de la violence due aux actions extrémistes dans ma région, qui compromettent sa stabilité. Le nombre de crimes terroristes a horriblement augmenté depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, qu'ils soient commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Hezbollah, Al-Qaida ou d'autres groupes qui exploitent la religion à des fins politiques. Nous condamnons la brutalité des méthodes auxquelles ces groupes recourent en invoquant l'islam. Ils n'ont rien à voir avoir les enseignements tolérants de l'islam, qui invitent à la coexistence et la bienveillance.

Notre position de principe, dans le cadre de notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, est fondée sur notre ferme conviction que la stabilité et la prospérité de l'Égypte renforcent la stabilité de toute notre région. Les accomplissements politiques et économiques récents du Gouvernement égyptien marquent d'immenses progrès sur la voie du relèvement du pays, contribuent au redressement et à la stabilité de la région et permettent à l'Égypte de recouvrer son rôle charnière historique dans la région. Nous félicitons l'Université Al-Azhar de sa longue tradition de lutte contre les idéologies extrémistes et du rôle que jouent ses universitaires pour renouveler le discours religieux. Nous appelons la communauté internationale à accorder son plein appui à l'Égypte dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29823(F)



Document adapté

Merci de recycler



Mon pays participe à la coalition formée à l'appui du Gouvernement légitime du Yémen, sur une demande du Président yéménite, pour aider comme il convient le Gouvernement et le peuple yéménites à faire échec au coup d'État houthiste et à lutter contre d'autres organisations terroristes, comme Al-Qaida dans la péninsule arabique et l'EIIL, qui ont exploité les conditions chaotiques et instables au Yémen pour intensifier leurs actes de terrorisme. Avec la communauté internationale, nous cherchons à restaurer le processus politique au Yémen, conformément aux paramètres convenus, dont les plus importants sont l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre. Dans ce but, il est important de veiller au plein respect de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, adoptée au terme de consultations avec les États concernés de la région.

Ce processus souligne à quel point il importe d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité en impliquant les États touchés et les organisations régionales compétentes, dans le respect du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ce qui renforcera l'efficacité de l'Organisation et contribuera sensiblement à améliorer l'application des résolutions de l'ONU et la prévention des conflits. Nous rendons hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la coalition arabe, emmenée par le Royaume d'Arabie saoudite, et à son engagement à renforcer la capacité du peuple yéménite à restaurer la stabilité. Nous considérons la libération d'Aden de l'emprise houthiste comme une victoire militaire et humanitaire, puisqu'Aden est désormais la plateforme logistique de l'acheminement d'une aide humanitaire vitale au peuple yéménite.

Pour apaiser la situation humanitaire au Yémen, nous avons apporté une assistance à hauteur de plus de 200 millions de dollars. Nous continuerons à œuvrer avec les Nations Unies pour acheminer l'aide nécessaire afin de répondre aux besoins humanitaires d'urgence des populations les plus vulnérables. Nous pensons que la prise de contrôle de Bab Al-Mandab par les forces de la coalition constitue un autre succès militaire, car elle sécurise un passage maritime vital. Cela sonne le glas du contrôle exercé par les rebelles et leurs partisans de l'EIIL, tout en illustrant l'affaiblissement de leur présence dans d'autres régions stratégiques du Yémen.

Nous sommes profondément préoccupés par les tensions et l'instabilité qui persistent en Libye, qui font peser une menace majeure sur la sécurité et la stabilité

de la région. Nous insistons sur la nécessité de lever l'interdiction qui empêche le Gouvernement libyen élu de combattre l'EIIL et d'autres organisations terroristes et de faire face aux menaces transfrontières.

Nous sommes de plus en plus inquiets devant l'incapacité de la communauté internationale à parvenir à un règlement politique de la crise syrienne et à mettre fin aux violences et aux atrocités de masse que le régime syrien commet systématiquement contre son propre peuple et qui ont entraîné le déplacement de millions de Syriens et la destruction de leurs biens. Cette crise a également eu de graves répercussions humanitaires sur les pays voisins et a créé un vide politique et sécuritaire qu'ont exploité les organisations terroristes, en particulier l'EIIL et le Front el-Nosra. Le Conseil de sécurité doit donc s'acquitter de son mandat principal et parvenir à un consensus sur le règlement de la crise syrienne afin de garantir la transition politique et la formation d'un nouveau Gouvernement qui incorpore toutes les composantes de la société syrienne. Nous soulignons également qu'il importe que la communauté internationale continue d'acheminer l'aide humanitaire au peuple syrien.

Nous affirmons notre engagement humanitaire à appuyer le peuple syrien et à alléger ses souffrances. Depuis le début du conflit, nous avons accueilli plus de 100 000 ressortissants syriens et avons apporté une aide humanitaire et au développement d'un montant total de plus de 530 millions de dollars. Nous voyons tous les jours le lourd tribut humain et politique que prélèvent les crises syrienne et libyenne, en particulier dans les souffrances des femmes et des enfants qui, dans un exode de masse, fuient leur foyer pour trouver un abri et des moyens de subsistance sûrs, ainsi que dans le sort de réfugiés qui périssent dans des conditions tragiques. Les actes de destruction barbares commis par des organisations terroristes contre des symboles et des sites historiques montrent également les pertes considérables infligées à notre patrimoine humain et culturel.

Comme il l'a fait en Syrie, l'EIIL a exploité le climat d'instabilité et le sectarisme pour attiser les hostilités et la violence entre les factions irakiennes et détruire le patrimoine historique et culturel de l'Iraq. C'est pourquoi nous continuons d'être solidaires de l'Iraq et de soutenir les efforts internationaux visant à lutter contre cette organisation terroriste. Nous appuyons également les efforts déployés par le Gouvernement irakien pour instaurer la paix et la

stabilité et mettre fin au sectarisme, et nous soulignons à cet égard l'importance de mettre en œuvre des réformes afin de garantir l'inclusion, l'équité et l'égalité à toutes les couches et composantes de la société iraquienne. Pour leur part, les Émirats arabes unis continueront d'appuyer des programmes d'aide humanitaire en faveur des personnes touchées par le conflit. Il est devenu évident que le salut de notre région réside dans la mise en place de pays où il n'y a pas d'exclus et libérés des affiliations sectaires ou religieuses que les parties utilisent à des fins politiques et qui ont conduit au chaos et aux effusions de sang.

Nous sommes pleinement conscients des conséquences auxquelles nous serons confrontés si nous ne prenons pas des mesures énergiques pour empêcher les organisations terroristes et extrémistes de poursuivre leurs activités destructrices, en particulier dans la Corne de l'Afrique, où, comme on a pu le constater, elles asservissent ceux qui ne partagent pas leurs vues. Nous saluons l'action du Gouvernement somalien et les efforts qu'il déploie pour lutter contre les Chabab. Nous l'exhortons à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la stabilité et la paix, et réitérons notre appui aux efforts déployés à cette fin. Nous insistons sur la nécessité d'intensifier et d'unir nos efforts en vue de lutter contre les menaces posées par ces organisations, où qu'elles se trouvent, et de s'attaquer aux causes profondes des idéologies radicales avant qu'elles ne se transforment en extrémisme violent.

Nous nous sommes engagés à appuyer les efforts régionaux et internationaux, notamment ceux qui visent à lutter contre l'EIIL. Nous avons également apporté notre contribution en accueillant le Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, qui a pour objectif d'aider la communauté internationale à renforcer les capacités et à échanger les pratiques exemplaires en vue de lutter contre toutes les formes d'extrémisme. Nous organisons, par ailleurs, le Forum mondial pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes en vue de diffuser une culture de tolérance et de paix, et de promouvoir la convergence interconfessionnelle. Récemment, avec l'assistance des États-Unis d'Amérique, nous avons lancé le Centre Sawab, qui vise à faire barrage à la diffusion de messages de l'EIIL dans les médias sociaux et à permettre aux voix des modérés de se faire entendre des millions de personnes qui refusent les pratiques terroristes et les idées trompeuses véhiculées par Daech et d'autres groupes terroristes.

Nous pensons que la sécurité et la stabilité des États de la région dépendent d'une coopération positive entre leurs différents services, qui doivent adopter comme principe fondamental le respect de la souveraineté nationale et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. En ce qui concerne la déclaration faite par le Président de la République islamique d'Iran (voir A/70/PV.13), nous pensons que la conduite passée de l'Iran ne l'autorise pas à s'exprimer au sujet de la sécurité des pèlerins du hajj. Nous appuyons le Royaume d'Arabie saoudite et rejetons tous les efforts visant à s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Nous condamnons la poursuite de l'occupation par l'Iran des trois îles des Émirats arabes unis – la Grande-Toumb, la Petite-Toumb et Abou Moussa –, et nous demandons à l'Iran de nous les restituer. Toutes les décisions et mesures prises par les autorités iraniennes sont contraires au droit international et à l'ensemble des normes et des valeurs communes. Nous demandons à l'Iran de parvenir à un règlement juste de cette question, soit par la voie de négociations directes sérieuses entre nos deux pays, soit en renvoyant la question à la Cour internationale de Justice.

En dépit de tous ces défis, c'est la question palestinienne qui reste au cœur des conflits dans notre région et qui constitue l'une des principales menaces qui pèsent sur sa sécurité et sa stabilité. En outre, les sentiments d'injustice et de frustration résultant de la poursuite de l'occupation israélienne des territoires palestiniens ainsi que des violations flagrantes des droits de l'homme commises par les forces d'occupation fournissent aux groupes extrémistes l'occasion d'exploiter ces conditions humanitaires graves, de diffuser leur idéologie radicale et d'inciter des jeunes excédés à mettre en œuvre leur programme de destruction.

Nous appelons la communauté internationale à saisir l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies pour établir des partenariats internationaux efficaces, fondés sur la solidarité et un véritable désir de développer nos pays et d'instaurer la sécurité et la prospérité pour tous.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République d'Indonésie.

M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mohammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Kalla (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter M. Mogens Lykketoft de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

C'est un grand honneur pour moi d'être ici pour présenter le point de vue de l'Indonésie, à la présente session de l'Assemblée générale, sur le thème fort opportun choisi pour le débat général : « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme ». À 70 ans, l'Organisation des Nations Unies a atteint un âge tout à fait vénérable, le même que celui de la République d'Indonésie cette année. En cette occasion, je voudrais m'arrêter sur trois points : les accomplissements de l'ONU au cours de ces 70 dernières années, les défis qui se posent actuellement et la voie à suivre.

En premier lieu, le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une bonne occasion de regarder en arrière et d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des idéaux consacrés par la Charte. Cet anniversaire a été marqué par l'adoption des objectifs de développement durable pour l'après-2015. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général pour le leadership et la persévérance dont il a fait preuve dans le cadre de ce processus.

Il ne fait aucun doute que les opérations de maintien de la paix, qui ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité, sont un autre exemple de réussite de l'ONU. En effet, l'Organisation a réussi à prévenir et à régler certains conflits armés importants dans le monde au cours des 70 dernières années. Actuellement, plus de 100 000 agents participent à 16 opérations de maintien de la paix dans le monde. L'Indonésie est fière d'être le onzième pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, avec plus de 2 700 agents, et est même disposée à en déployer davantage à l'avenir.

Entre-temps, suite à la création du Conseil des droits de l'homme en 2006, un mécanisme d'examen par les pairs a été mis en place, reflet des efforts collectifs des États Membres visant à renforcer la coopération et le dialogue en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

En dépit de ces réalisations de l'ONU, nous ne devons pas nous en tenir là. En effet, nous sommes encore confrontés à de nombreux défis. À l'heure où nous parlons, de nombreux conflits armés continuent de faire rage dans le monde. Le peuple palestinien continue de souffrir, alors que la solution des deux États ne s'est toujours pas concrétisée. Le dernier conflit à Gaza a fait plus de 2 000 victimes et provoqué le déplacement de plus de 5 000 personnes.

Les conflits confessionnels, y compris la menace posée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), continuent de menacer la stabilité politique et de provoquer une multitude de crises humanitaires au Moyen-Orient, notamment en Syrie, en Libye, au Yémen et ailleurs. Non seulement des conflits violents ont déchiré des pays et des nations, mais en Syrie, l'EIIL a également détruit les vestiges d'une grande civilisation ancienne qui est notre patrimoine historique commun.

Nous nous demandons si l'ONU en fait assez face à ces tragédies actuelles ou récurrentes. Le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme demeurent de graves menaces à l'échelle mondiale. L'Indonésie a toujours assumé son rôle face à ces menaces, y compris en traitant de leurs causes profondes, notamment au travers du dialogue interreligieux et interculturel, du partage des meilleures pratiques en matière de lutte contre le terrorisme et du renforcement de la coopération internationale. L'Indonésie est également un exemple de succès à suivre en matière de règlement des conflits par la voie du dialogue et des moyens pacifiques. En août, nous avons commémoré le dixième anniversaire de la signature, à Helsinki, du Mémorandum d'accord concernant Aceh, qui a permis de mettre fin à un conflit armé vieux d'une trentaine d'années. Nous tenons à rappeler, et à saluer une fois de plus, les contributions positives apportées par l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) grâce à leurs missions d'observation.

Nous notons avec préoccupation le peu de progrès accomplis dans le cadre des travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons toujours pas la volonté politique nécessaire pour procéder au désarmement nucléaire. Pendant ce

temps, le commerce d'armes légères et de petit calibre, licite ou illicite, reste un secteur qui produit des revenus de plusieurs milliards de dollars.

Nous connaissons également la pire année en matière de déplacements des populations et de migrations irrégulières depuis la Seconde Guerre mondiale, en raison de crises politiques, de conflits confessionnels et d'autres crises humanitaires dans le monde. Ces dernières semaines, nous avons été témoins d'un afflux de réfugiés fuyant les violences en Syrie – où plus de 200 000 personnes ont été tuées –, qui cherchent refuge en Europe, malgré les dangers et les difficultés auxquels ils doivent faire face en cours de route. Nous voudrions poser également la question si l'ONU a suffisamment de volonté politique pour s'attaquer à ces problèmes?

Dans le même temps, les disparités économiques, la pauvreté et les inégalités dans le monde continuent de nous hanter. Aujourd'hui, plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition sévère. Les pays riches, qui ne comptent que 20% de la population mondiale, consomment 70% des ressources de la planète. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes vivant dans des situations de conflit et de crise sont toujours marginalisés et ne profitent pas des progrès résultant du développement. Vingt ans après la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous n'avons toujours pas adopté un accord universel sur les changements climatiques.

Dans le domaine du commerce, il n'y a encore eu ni progrès ni des résultats concrets dans le cadre du Programme de Doha pour le développement à l'appui d'un système commercial multilatéral ouvert et équitable fondé sur des règles. L'épidémie de fièvre hémorragique Ebola qui s'est déclarée tout récemment, a été un rappel brutal de l'importance de mettre en place un système de santé mondial robuste et résilient. Nombreux sont les défis que nous devons encore relever, tels que l'intolérance, le chômage des jeunes et une urbanisation anarchique. Tous ces défis sont liés à l'absence de progrès en ce qui concerne la réforme de l'ONU. Alors, unissons nos efforts pour relever ces défis. À cet égard, il convient de renforcer davantage le rôle des institutions régionales telles que l'ASEAN pour qu'elles complètent les efforts de l'ONU.

Nous devons œuvrer de concert pour garantir la paix et la prospérité à nos peuples. Nous devons mettre fin aux conflits et éliminer les inégalités dans le monde. Nous devons enrayer la propagation du radicalisme et de l'extrémisme violent. Nous devons réformer l'ONU d'urgence. L'ONU, qui compte actuellement 196 Membres alors qu'elle n'en comptait que 60 en 1950, doit être plus largement représentative pour mieux refléter les conditions géopolitiques actuelles dans le monde.

En ce qui concerne la Palestine, nous devons œuvrer à la création d'un État palestinien souverain et indépendant.

Nous devons faire en sorte que les objectifs de développement soient réalisés dans les délais prescrits. Nous espérons que la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra prochainement à Paris conduira à l'adoption d'un accord sur le climat, attendu depuis longtemps, et qui serait applicable à tous les pays, afin de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2 ° C.

Nous exhortons l'ONU à travailler plus efficacement grâce à des partenariats avec les mécanismes régionaux afin de mieux relever les défis nationaux et régionaux. À cet égard, l'ASEAN doit participer plus activement aux processus de l'ONU afin de rechercher de meilleures solutions à nos problèmes mondiaux. En outre, pour réduire les disparités mondiales, nous devons encourager et appuyer le renforcement de la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, l'Indonésie va créer le Centre Asie-Afrique pour donner suite au Sommet Asie-Afrique, qui s'est tenu en 2015 et qui avait pour objectif de revitaliser le partenariat entre les pays asiatiques et africains pour promouvoir la paix et la prospérité.

Pour terminer, je voudrais dire que le monde d'aujourd'hui compte sur l'ONU pour assurer un ordre mondial, let instaurer la paix et la prospérité; garantir la sécurité de la communauté mondiale; et appliquer pleinement les principes des droits de l'homme tels que consacrés par la Charte des Nations Unies. Pour ce faire, l'ONU a besoin de l'appui de tous ses Membres.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République d'Indonésie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Muhammad Jusuf Kalla, Vice-Président de la République d'Indonésie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines, S. E. M Albert del Rosario.

M. Del Rosario (Philippines) (*parle en anglais*) :

Au nom du Gouvernement philippin, je félicite très sincèrement le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Il peut compter sur les Philippines pour l'aider à définir la trajectoire des efforts visant à revitaliser l'ONU, qui se lance en cette année historique dans la mise en œuvre de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), notre plan d'action pour la population, la planète et la prospérité au cours des 15 prochaines années.

Je tiens également à féliciter le Président d'avoir choisi un thème qui reprend les éléments fondamentaux à l'origine de la création de l'ONU. Ce thème est également au cœur du contrat social entre le Président des Philippines, M. Benigno S. Aquino III, et le peuple philippin.

En 1945, année où la Charte des Nations Unies a été signée à San Francisco, les 51 Membres fondateurs, dont faisaient partie les Philippines, envisageaient un avenir de paix durable, de prospérité partagée et une ère nouvelle de collaboration. Soixante-dix ans plus tard, nous avons créé un lieu de rassemblement pour le monde, une expérience en matière de gouvernance mondiale et une enceinte où prévalent les valeurs universelles d'égalité, de tolérance et de dignité humaine.

L'ONU est devenue un point de rassemblement des nations qui garantit la dignité et la valeur de chaque personne. Elle est devenue le principal organe de lutte contre l'ignorance, les maladies, la pauvreté, les injustices et l'extrémisme. Au fil de ses réussites et de ses problèmes, des éloges et des écueils, l'ONU a non seulement démontré sa résilience, mais également sa pertinence continue dans le contexte de problèmes mondiaux complexes et de menaces régionales émergentes posées à la paix et à la sécurité.

Aujourd'hui, les Philippines renouvellent leur attachement indéfectible à la cause de la paix et du développement durable sur la base de domaines d'action clefs et de positions nationales allant des changements climatiques à l'état de droit, de l'adhésion au Forum de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au désarmement et de la non-prolifération aux femmes, à la paix et à la sécurité, des migrations

au trafic de personnes, et du maintien de la paix à la réforme de l'ONU.

Il y a deux ans dans cette même enceinte (voir A/68/PV.22), les Philippines ont identifié les cinq axes qui constituent les fondements du nouveau cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui sont les suivants : premièrement, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale; deuxièmement, la protection de l'environnement, les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe; troisièmement, une gouvernance responsable, réactive et participative; quatrièmement, un ordre juste et stable fondé sur l'état de droit; et cinquièmement, la paix et la sécurité. Durant le processus de négociations intergouvernementales qui a abouti à l'adoption du Programme 2030, ces piliers ont permis aux Philippines de partager leurs expériences concernant la promotion d'une croissance sans exclusive, les enseignements retenus en matière de gouvernance, le développement continu et les problèmes de sécurité auxquels elles sont confrontées en tant qu'économie émergente.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'architecture mondiale pour le développement doivent mettre l'accent sur le renforcement du pilier de la résilience. Les Philippines ne savent que trop à quel point il est urgent de bâtir une économie capable de résister au climat, car elles sont l'un des pays les plus exposés aux catastrophes et ont été frappées, il y a presque deux ans, par les effets dévastateurs du super typhon Haiyan, le plus violent de l'histoire à avoir touché la terre ferme.

Compte tenu de la nouvelle norme en ce qui concerne les grandes catastrophes, les Philippines continueront de jouer un rôle actif dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques, de la résilience, et de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe. Les Philippines assurent la présidence du Forum sur la vulnérabilité climatique, et elles encourageront la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris à produire un document significatif. La communauté internationale doit adopter un nouvel accord juridiquement contraignant sur le climat, un accord qui doit être universel et équitable, garantir un avenir brillant et faible en carbone pour la prochaine génération et répondre aux besoins des États et des secteurs vulnérables, en particulier les populations pauvres, les femmes, les migrants et les peuples autochtones.

En matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, les Philippines seront guidées par le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui reconnaît que l'État joue un rôle prépondérant en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Cette responsabilité doit cependant être partagée avec les gouvernements locaux, le secteur privé et les autres parties prenantes. Nous appuierons les initiatives de l'ONU qui nous permettront d'œuvrer sur les quatre priorités que sont la compréhension des risques de catastrophe, le renforcement de la gouvernance en matière de gestion des risques de catastrophe, la nécessité d'investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience, et la nécessité de reconstruire en mieux.

S'agissant des différends maritimes en mer de Chine méridionale, les Philippines font depuis longtemps confiance aux règles et institutions que la communauté internationale a créées pour régler les relations entre États. Le droit international est le principal garant de l'égalité entre États, et il permet aux petits pays de se tenir sur un pied d'égalité aux côtés des pays plus riches et plus puissants. Le droit international est le lien qui unit la communauté des nations. Sans lui, l'ordre mondial pourrait sombrer dans l'anarchie. C'est pourquoi les Philippines, sous l'administration du Président Benigno S. Aquino III, défendent fermement la primauté du droit. Avec l'appui croissant de la communauté internationale en faveur du règlement pacifique des différends en mer de Chine méridionale, notamment grâce à l'arbitrage, les Philippines estiment que le résultat final de cette procédure d'arbitrage peut ouvrir la voie à un règlement des différends maritimes.

S'agissant du différend qui nous oppose à la Chine, un partenaire et voisin de longue date, nous espérons également que des mesures vont enfin être prises en application des déclarations de Beijing afin que les efforts sincères déployés pour apaiser les tensions en mer de Chine méridionale aboutissent au règlement pacifique des différends.

Cette année, les Philippines accueillent le sommet de l'APEC 2015 sur le thème : « Construire des économies sans exclusive, bâtir un monde meilleur ». Les Philippines, qui président l'APEC pour la deuxième fois depuis 1996, espèrent intégrer et viser les priorités suivantes : investir dans la mise en valeur du capital humain; promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises sur les marchés régionaux et mondiaux; construire des communautés durables et

résilientes; et améliorer le programme d'intégration économique régionale. L'APEC, qui est à la fois un processus et une plateforme, continue de contribuer à l'environnement économique régional en promouvant la certitude juridique dans les domaines du commerce et des investissements. L'APEC complète également les efforts mondiaux visant à éliminer les obstacles à une croissance économique durable en appliquant sa stratégie pour le renforcement d'une croissance de qualité, qui promeut la synergie entre les activités de l'APEC et les efforts entrepris pour réaliser les objectifs de développement durable de l'ONU.

En ce qui concerne l'ASEAN, les 10 États membres intégreront leurs économies d'ici la fin de l'année pour réaliser la vision d'une communauté de l'ASEAN. Nous devons veiller à ce que l'ASEAN et ses États membres, ses partenaires et son secrétariat restent pleinement engagés au sein du système des Nations Unies. De fait, le partenariat entre l'ASEAN et l'ONU profite à la paix et à la stabilité régionales. Comme nous l'avons réaffirmé lorsque des représentants de l'ASEAN ont rencontré le Secrétaire général mercredi dernier ici même à New York, nous sommes certains que l'ONU continuera d'appuyer le rôle central de l'ASEAN et ses piliers.

Le désarmement et la non-prolifération sont devenus des questions urgentes pour les Philippines, étant donné que 10 % de la population nationale vivent et travaillent à l'étranger, dont une grande partie dans des régions en proie à des tensions au Moyen-Orient et en Afrique. Les Philippines continuent d'appuyer fermement l'élimination totale des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Nous continuerons d'exprimer notre préoccupation en ce qui concerne les conséquences humanitaires des armes nucléaires. Nous réitérons la nécessité d'une mise en œuvre immédiate et équilibrée du plan d'action en 64 points adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, que les Philippines ont présidée, en vue notamment de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous attendons avec impatience la signature et la ratification du Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est par les cinq États dotés d'armes nucléaires.

Pour ce qui est des armes classiques, les Philippines aideront à maintenir la dynamique positive créée par les progrès nés du Traité sur le commerce des

armes et continueront de participer aux discussions sur les armes légères et de petit calibre et les engins explosifs artisanaux, en particulier tels qu'utilisés par les acteurs armés non étatiques.

Les Philippines continueront de mettre en œuvre le programme relatif aux femmes et la paix et la sécurité et de souligner à la présente session les importantes contributions des femmes aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, ainsi que leur rôle dans la formulation d'un discours de paix. Nous continuerons de jouer un rôle actif et d'appeler à la poursuite de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable liés aux femmes, en particulier l'objectif 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Pris ensemble, ces instruments sont de puissants mécanismes pour honorer les engagements internationaux et nationaux en faveur de la promotion du rôle des femmes en tant que vecteurs du développement durable.

Au cours des négociations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Philippines ont insisté sur les contributions positives des migrants au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination et nous continuerons de le faire. Nous nous félicitons vivement que l'ONU ait reconnu la politique des Philippines comme un modèle de gouvernance de la migration en raison de son caractère global en termes de maîtrise du déploiement, de protection solide, de participation et de réintégration de la diaspora. Pour l'ONU comme pour les Philippines, la gouvernance de la migration consiste en fait à donner aux migrants un visage humain. L'orientation fondamentale de la politique de gestion de la migration des Philippines repose sur deux grandes considérations : premièrement, la migration doit être une responsabilité internationale partagée et, deuxièmement, les droits fondamentaux des migrants doivent être pleinement respectés en toutes circonstances.

Les Philippines continueront aussi de jouer un rôle actif dans la question de la traite des êtres humains, que ce soit en tant qu'auteur principal ou en tant que coauteur des résolutions qui reconnaissent que les femmes et les filles risquent davantage d'être victimes de la traite dans les situations de crises humanitaires et autres situations d'urgence. Les Philippines, avec d'autres gouvernements, vont redoubler d'efforts pour faire en sorte que les cas de traite des êtres humains

trouvent une issue rapidement et pour renforcer les mécanismes de lutte contre la traite des personnes.

Depuis 1963, Les Philippines fournissent régulièrement des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes déterminés à déployer des femmes Casques bleus, et en cela nous avons répondu à l'appel de l'ONU. Il me plaît d'indiquer qu'il y a désormais 15 femmes parmi les 161 Casques bleus philippins déployés à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Guidés par l'orientation donnée par le Conseil national des Philippines pour les opérations de maintien de la paix, nous continuerons de coopérer avec le Département des opérations de maintien de la paix s'agissant du déploiement de Casques bleus philippins, et nous appuyons les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies visant à améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus.

En cette soixante-dixième session de l'Assemblée générale, le débat sur la réforme de l'ONU est plus urgent que jamais. Les Philippines continueront de plaider en faveur de discussions constructives sur le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, ainsi que sur les propositions pour rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée et de ses grandes commissions. Les Philippines appuieront les appels à poursuivre le dialogue sur les réformes indispensables et attendues de longue date pour rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus ouvert, plus transparent et plus responsable. Entre autres, le Conseil doit communiquer à l'Assemblée générale les noms de plusieurs candidats, en particulier des femmes, aux fins de nomination au poste de Secrétaire général, en tenant dûment compte du principe de roulement régional et de l'égalité des sexes. Avec d'autres pays en développement, les Philippines partagent la position selon laquelle pour que l'Organisation puisse s'acquitter de ses mandats et de ses missions de façon plus efficace et plus responsable, elle doit disposer d'un budget suffisant.

En guise de conclusion, je rappellerai qu'à la quatrième session de l'Assemblée générale, le 20 septembre 1949, le regretté grand homme d'État qu'était le général Carlos P. Romulo, a déclaré alors qu'il venait d'être élu Président de l'Assemblée générale que le but de l'Organisation des Nations Unies

« tel que défini dans la Charte, est de permettre aux hommes de vivre plus à l'aise, avec une liberté plus grande, dans une paix fondée sur la justice

et le respect universel du droit » (220^e séance plénière, par.19).

Ces paroles ont de nos jours une résonance encore plus forte. Aujourd'hui, j'ai l'honneur et le privilège de conduire la délégation philippine, et au nom du Président Benigno S. Aquino, et du peuple philippin, je voudrais réaffirmer les engagements indéfectibles suivants des Philippines.

Premièrement, alors que nous préparons le terrain pour les générations futures, nous continuerons de plaider en faveur des trois grandes priorités que sont l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits et la promotion de l'état de droit. Deuxièmement, à l'heure où nous réaffirmons notre foi en la sagesse des fondateurs des Nations Unies, nous renouvelons notre détermination à mettre fin au fléau de la guerre, à défendre la justice et les droits de l'homme et à maintenir la paix et la sécurité. Troisièmement, tandis que nous allons tous mettre en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Organisation des Nations Unies doit continuer de servir de cadre institutionnel, de fondement historique et d'édifice moral sur lesquels nous appuyer pour réaliser les rêves, les aspirations et les idéaux communs de l'humanité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieure de la Jamaïque, S. E. M. Arnold Nicholson.

M. Nicholson (Jamaïque) (*parle en anglais*) :

C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale en cette soixante-dixième session historique. J'adresse mes sincères félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée. Nous sommes convaincus que sous sa direction éclairée, la présente session inspirera l'action au cœur d'un nouvel engagement aux fins de la coopération internationale en faveur de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de la justice économique pour tous qu'il a appelée de ses vœux en cette soixante-dixième année d'existence de l'Organisation.

J'exprime aussi la profonde gratitude de la Jamaïque au Président sortant, S. E. M. Sam Kutesa de l'Ouganda, pour le leadership dont il a fait preuve au cours de ce qui aura été une année déterminante pour l'ONU.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation, il convient de réfléchir à son utilité et au travail qu'elle a accompli

au fil des décennies. Nous admettons que l'Organisation des Nations Unies n'est de toute évidence pas parfaite. Mais comment ne pas frémir à l'idée de ce qu'aurait été le monde issu des ravages de la Deuxième guerre mondiale si elle n'avait pas existé. Nous estimons que l'ONU a joué un rôle louable dans différents domaines, qui vont du maintien de la paix à la viabilité environnementale, en passant par le développement humain, la protection des droits de l'homme et la codification du droit international.

Nous apprécions à sa juste valeur et saluons également le travail effectué par les institutions spécialisées ainsi que leurs impressionnantes réalisations dans les domaines de l'agriculture, de la population, du travail, du développement industriel, de la santé et de la culture, et de nombreux autres. C'est là un bilan dont la communauté internationale peut s'enorgueillir sans rougir.

Dans le même temps, nous sommes conscients que les résultats sont globalement mitigés, puisque nous n'avons pas été à la hauteur de nos ambitions dans plusieurs domaines clefs. Aujourd'hui, le monde continue d'être en proie à la pauvreté et au conflit, qui mettent de trop nombreuses personnes en situation de vulnérabilité. Les souffrances et les inégalités sont généralisées et nombreux sont ceux qui sont marginalisés et laissés à la traîne. Pour s'attaquer à ces problèmes, nous devons entendre l'appel à faire plus et mieux. Il s'agit d'un moment historique et nous devons en profiter pour mobiliser la volonté de tous afin d'imprégner la soixante-dixième session de la ferme détermination de faire de la huitième décennie d'existence de l'Organisation une période de réalisations sans précédent. Nous devons accorder la priorité aux actes plutôt qu'aux discours.

La semaine dernière, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), le programme universel le plus complet jamais élaboré. Nous plaçons de grands espoirs dans le Programme 2030, mais nous ne répondrons à ces attentes qu'en prenant des mesures résolues, en faisant montre de volonté politique et en établissant de véritables partenariats durables entre tous les États et en leur sein. Nous devons également mobiliser les ressources nécessaires aux niveaux national, régional et international afin d'accroître les chances d'obtenir de bons résultats.

Pour les peuples des petits États insulaires en développement, dont la vie et les moyens de subsistance

sont trop souvent en jeu, le problème que représentent les changements climatiques est un problème de survie. Nous comptons donc sur l'appui soutenu de la communauté internationale aux petits États insulaires en développement. Une partie essentielle de nos efforts consistera à faire en sorte que, dans le cadre de l'application du nouveau modèle de développement, nous nous attaquions à toutes les vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement, et aux difficultés socioéconomiques persistantes auxquelles se heurtent des pays dont la situation est particulière, notamment les pays à revenu intermédiaire. Il faut notamment adopter des méthodes d'évaluation des progrès faits en matière de développement qui rendent compte de la réalité de la situation de nos pays.

Le fait que l'île sœur de la Dominique s'efforce actuellement à grand-peine de se relever des dégâts causés par la tempête tropicale Erika nous rappelle à nouveau que les catastrophes naturelles ont des effets destructeurs et disproportionnés sur les petits États insulaires en développement. La Jamaïque s'associe à l'appel à la mobilisation lancé par la communauté internationale pour aider le peuple dominiquais à mener les efforts de relèvement, de reconstruction et les activités humanitaires nécessaires. Malheureusement, de tels événements ne manqueront pas de se produire de nouveau. D'ailleurs, un autre membre de notre famille caribéenne, les Bahamas, est en ce moment secoué par l'ouragan Joaquin. Malgré cela, la communauté internationale peut quand même faire en sorte d'atténuer les effets de la prochaine catastrophe naturelle sur nos petits pays insulaires de faible élévation en nous aidant à améliorer nos capacités de résistance face à ces catastrophes, qui ne cessent de se multiplier.

Nous sommes convaincus que les succès enregistrés par l'Organisation ces dernières années ont accru l'importance du multilatéralisme, qui constitue le cadre le plus efficace pour s'attaquer aux problèmes mondiaux. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba adoptés récemment montrent notre attachement à une action collective. La prochaine étape majeure pour le multilatéralisme interviendra dans quelques semaines. Nous espérons en effet que les négociations relatives à un accord mondial sur les changements climatiques pourront être menées à bien à Paris. Nous devons profiter de l'élan que nous avons imprimé tout au long de l'année et œuvrer de concert pour que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques soit menée à bonne fin,

dans l'intérêt de tous. La viabilité de notre planète et la prospérité de nos peuples dépendent de l'adoption d'un document final digne de ce nom. Nous pouvons et devons obtenir des résultats pour les générations présentes et futures.

Notre vive inquiétude concernant les changements climatiques souligne à quel point il est urgent de protéger sans tarder nos océans et nos mers. En tant que pays hôte de l'Autorité internationale des fonds marins, la Jamaïque accorde beaucoup d'intérêt aux éléments nouveaux dont les effets se font ressentir sur la conservation et l'utilisation durable des ressources océaniques pour le bien de l'humanité. Nous appelons tout le monde à faire preuve d'une plus grande vigilance. Accordons la priorité au développement durable plutôt qu'à des objectifs à court terme.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales reste un des objectifs les plus pressants et difficiles visés par l'Organisation. Même si, ces 70 dernières années, nous avons évité une guerre à l'échelle mondiale, aujourd'hui, nous devons faire face à des menaces à notre paix et à notre sécurité qui sont de plus en plus complexes et interdépendantes. Les conflits internes et les activités terroristes ont transformé le paysage géopolitique et multiplié les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/70/I), le Secrétaire général appelle l'attention sur certains faits inquiétants, notamment les guerres et les crises qui frappent des millions d'êtres humains, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Des millions de personnes sont victimes de la brutalité de groupes extrémistes violents tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), Boko Haram et les Chabab.

La criminalité transnationale organisée et la présence d'armes de destruction massive continuent de menacer la paix et la sécurité internationales tandis que la prolifération des armes classiques aux mains d'acteurs non étatiques représente un grave danger pour de nombreux pays et régions. Face à ces crises, nos populations se tournent vers l'ONU en vue de trouver des solutions pour mettre fin aux souffrances. Pourtant, l'Organisation n'a pas été en mesure d'apporter des solutions dans un grand nombre de ces situations, ce qui remet en cause sa crédibilité et son utilité.

Nous devons reconnaître que les mesures classiques prises jusque-là pour garantir la paix et la sécurité se sont avérées inadéquates face aux conflits divers d'aujourd'hui. Aussi, la Jamaïque salue

l'initiative opportune prise par le Secrétaire général de procéder à une étude d'ensemble et à une évaluation de l'architecture de paix, réalisée par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies. Nous nous félicitons vivement du programme global qui en a résulté ainsi que du solide plan d'action proposé par le Secrétaire général. Fière d'être un pays fournisseur d'effectifs de police, la Jamaïque a à cœur de participer aux prochains débats de l'Assemblée générale, de partager les enseignements tirés et d'envisager des moyens de tirer parti de notre meilleure compréhension des contextes nouveaux dans lesquels nos soldats de la paix sont déployés.

Nous, l'ONU, devons redoubler d'efforts afin de trouver de nouveaux moyens de maintenir la paix et la sécurité, par des démarches préventives et en proposant des solutions durables. La mise en place de partenariats efficaces sera essentielle. L'histoire a montré à maintes reprises que, quand l'ONU travaille avec d'autres acteurs au sein de la communauté internationale, nous pouvons apporter des solutions efficaces et durables pour régler des problèmes qui semblent insolubles. Au moment où nous nous apprêtons à nous attaquer de manière résolue aux menaces et atteintes à la paix et à la sécurité internationales, j'appelle le Conseil de sécurité à faire face à ces problèmes de manière plus énergique. La paix doit l'emporter sur l'opportunisme politique.

L'Assemblée reste cependant aux prises avec la question pressante de la réforme du Conseil de sécurité. Heureusement, à sa soixante-neuvième session, l'Assemblée a décidé par consensus d'appeler à l'ouverture de négociations de fond basées sur un texte à sa soixante-dixième session, qui fera date. Il s'agit d'une avancée importante et la Jamaïque a eu l'honneur d'y contribuer en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales à la précédente session.

La Jamaïque est bien consciente du fait que, dans notre région comme ailleurs, la paix et le développement sont inextricablement liés. Toutefois, ils peuvent devenir la proie de la montée des tensions sociales et politiques qui, trop souvent, débouchent sur des conflits. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de ce que, à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Cuba en 2014, notre communauté ait proclamé la région de l'Amérique latine et des Caraïbes zone de paix.

La Jamaïque reconnaît que c'est par le dialogue et le respect mutuel que nous pourrions commencer de porter remède à beaucoup de nombreux conflits

prolongés. C'est donc avec satisfaction que nous assistons au réchauffement des relations entre deux de nos plus proches voisins, et nous appelons le Gouvernement des États-Unis à prendre une nouvelle mesure courageuse en levant immédiatement l'injuste embargo économique, commercial et financier imposé contre Cuba. Le Groupe a en outre pris acte et s'est félicité des efforts entrepris par le Secrétaire général pour faciliter la recherche d'une solution au différend qui oppose ces deux pays. L'importance du maintien de voies diplomatiques ouvertes et du dialogue a été réitérée.

La Jamaïque demeure préoccupée par le litige frontalier actuel entre le Guyana et le Venezuela. C'est pourquoi nous nous félicitons de la récente décision prise par nos deux voisins de reprendre le dialogue diplomatique en vue de mettre au plus tôt un terme à ce contentieux.

Les crises humanitaires qu'alimentent les conflits dans le monde, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Méditerranée et jusqu'en Europe centrale, requièrent d'urgence notre attention. Il en va de même des crises humanitaires qui ont des répercussions sur les habitants des zones sujettes aux catastrophes naturelles.

Il est impensable que nous tolérions les immenses souffrances de ces millions de personnes, en particulier les plus vulnérables d'entre eux que sont les femmes et les enfants. Soyons les gardiens de nos frères et tendons-leur la main dans l'esprit universel et intemporel d'« un amour unique » (« one love ») défendu de façon si poignante par le regretté Bob Marley, monstre sacré de la musique jamaïcaine. La Jamaïque fait le vœu que le Sommet mondial sur l'action humanitaire organisé en 2016 marquera un tournant dans la manière dont la communauté internationale traite ces crises, de façon à en endiguer et à en inverser les effets, et si possible à en prévenir l'apparition.

Je vais maintenant évoquer la question du désarmement et de la maîtrise des armements, qui court le danger de devenir un objectif négligé et oublié de l'ONU. Il est regrettable que le mécanisme de désarmement soit laissé depuis 19 ans à l'état de paralysie. Les lourdes dépenses consacrées aux armements et au matériel militaire en tous genres, qui absorbent une partie considérable des ressources de la planète, pourraient être dirigées de manière plus judicieuse vers le programme de développement que nous venons d'adopter. De la sorte, le monde serait non

seulement plus prospère, mais également beaucoup plus sûr et sécurisé.

Nous sommes découragés de voir que la communauté internationale n'a pas su saisir l'occasion offerte par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 pour progresser véritablement dans la réalisation de son engagement de débarrasser le monde des armes nucléaires. Nous devons redonner vigueur à nos efforts de désarmement en procédant de façon plus efficace. La Jamaïque appuie donc les efforts visant à traiter la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires, et s'associe à l'appel énergique lancé en faveur de la négociation d'un instrument juridiquement contraignant destiné à interdire l'utilisation de ces armes, qui a pris la forme, récemment de l'Engagement humanitaire avalisé par 114 États.

Un souci d'ordre immédiat pour la Jamaïque est la prolifération des armes à feu de toutes catégories qui mettent en danger la vie des citoyens, compromettent l'état de droit, menacent la stabilité économique et sociale et alimentent la criminalité violente. Ceux qui fabriquent ces armes doivent exercer un contrôle accru et appuyer les efforts de lutte contre la prolifération. Le Traité sur le commerce des armes, entré en vigueur il y a moins d'un an, peut contribuer de manière importante à ces efforts. Nous nous réjouissons donc de ce que la récente convocation de la première Conférence des États Parties ait permis de jeter les bases de la mise en œuvre intégrale et effective du Traité. Nous devons privilégier les objectifs visés plutôt que les acquis à court terme.

La promotion des droits de l'homme est l'un des principaux piliers sur lesquels repose l'ONU depuis sa fondation. Nous devons rester résolus dans notre engagement à l'égard de la promotion et de la protection des droits de l'homme, sachant que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et dotés de droits inaliénables. Trop souvent, les droits des plus vulnérables sont l'objet de bien peu d'égards. Les enfants sont souvent exposés à un climat de violence et assujettis en permanence à de mauvais traitements; ils sont exploités ou victimes de la traite; utilisés comme main-d'œuvre et privés de leurs droits fondamentaux. Nous devons continuer de prendre des mesures plus énergiques afin de protéger nos enfants et d'en préserver les droits.

Les personnes handicapées se heurtent également à des difficultés disproportionnées qui entravent leur capacité d'apporter une contribution efficace aux

activités de leur collectivité et de leur société. La Jamaïque se félicite d'avoir adopté récemment une loi historique sur les personnes handicapées, dont l'objectif est de nous amener à nous acquitter de nos obligations concernant la réponse à apporter aux besoins et aux aspirations de cette importante communauté en matière de développement. Partout dans le monde, nous devons déployer davantage d'efforts pour promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'augmentation du nombre des ratifications de la Convention relative aux droits des personnes handicapées au cours de l'année écoulée.

Le Président assume la présidence.

Trop de femmes continuent de subir des violations flagrantes de leurs droits fondamentaux. Trop d'entre elles sont victimes de la traite, de la violence et de la discrimination, d'une inégalité de traitement devant la loi, de l'asservissement et de la domination. Je salue les efforts que déploie activement ONU-Femmes pour faire des droits des femmes une réalité effective. La Jamaïque est fière de sa législation sociale déjà bien ancrée et de son bilan de championne des droits des femmes, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour se conformer à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing.

Le racisme, la xénophobie et les autres formes d'intolérance raciale doivent eux aussi être éradiqués afin que tous les peuples puissent bénéficier d'une plus grande égalité de chances. Le lancement de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, en décembre dernier, a constitué une avancée bienvenue dans les efforts collectifs que nous déployons pour traiter de ces questions. À cet égard, j'appelle les États Membres à veiller à la pleine mise en œuvre du programme d'activités qu'elle prévoit.

Sur le site de l'ONU se dresse désormais l'Arche du retour, monument érigé en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est la Jamaïque et ses partenaires de la Communauté des Caraïbes qui ont été, de concert avec l'Union africaine, à l'avant-garde de cette initiative, avec l'appui généreux des États Membres. Pour ceux des membres qui n'auraient pas encore eu la possibilité de le voir, je les exhorte tous à consacrer quelques instants de réflexion face à ce mémorial, qui s'avèreront indubitablement bénéfiques. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que le message du mémorial, à savoir que la discrimination raciale n'a pas sa place dans notre monde,

continue d'être transmis de génération en génération. Faisons primer l'être humain sur le pouvoir.

En cette soixante-dixième année d'existence de l'ONU, réaffirmons notre attachement aux principes directeurs de l'Organisation et mettons-les fermement au cœur de nos efforts pour atteindre nos buts et objectifs communs : l'égalité souveraine des États, petits et grands; le respect des droits fondamentaux de la personne; l'égalité en droits des hommes et des femmes; le respect de l'état de droit et de la Charte des Nations Unies; la promotion du progrès social et de meilleures conditions de vie pour tous; et la ferme conviction que c'est à la diplomatie, et non à la force, qu'il faut recourir dans nos efforts de règlement des conflits et de promotion du développement. Mettons par conséquent en priorité l'action au cœur de notre engagement, avec une ardeur et une détermination renouvelées. Dans cette noble entreprise, j'assure l'Assemblée de l'appui indéfectible et de tous les efforts de la Jamaïque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar, S. E. M. Wunna Maung Lwin.

M. Lwin (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je suis convaincu que nous pouvons compter sur votre direction avisée et vos talents diplomatiques pour conduire nos délibérations à bon port. Soyez assuré du plein appui et de toute la coopération de ma délégation.

Je voudrais également saluer le travail exceptionnel accompli par votre prédécesseur, S. E. M. Sam Kahamba Kutesa, à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Cette occasion historique nous donne la possibilité de nous livrer à une réflexion sur le bilan de l'Organisation mondiale et sur ses réalisations. L'ONU a été fondée pour maintenir la paix et la sécurité internationales afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'Organisation mérite tout le crédit du succès que représente le fait d'avoir empêché le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale telle que celles qui se sont abattues sur nous par deux fois dans le passé. D'un autre côté, elle est confrontée à des conflits régionaux, et à une vague montante de menaces

non conventionnelles et d'extrémisme violent. Nous devons faire davantage pour relever collectivement ces défis.

De bons résultats ont également été enregistrés sur le chapitre de l'instauration d'une vie meilleure pour tous. Tirer des millions de personnes de la pauvreté, envoyer des millions d'enfants supplémentaires à l'école, lutter contre les maladies mortelles et promouvoir l'égalité des sexes et les droits de l'homme, tels sont quelques axes remarquables de l'action dont l'ONU a jalonné son parcours. L'adoption unanime du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) la semaine dernière vient s'ajouter à la longue liste de ces réalisations.

Pourtant, il demeure des difficultés de taille. Les séquelles de la colonisation, avec ses divisions atténuées, influent aujourd'hui encore sur les conflits de par le monde, en déniaient à des multitudes un développement économique et social. Les menaces montantes du terrorisme et de l'extrémisme violent doivent être affrontées avec détermination. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement compromettent le développement et la vie des plus pauvres. Les inégalités se creusent, reléguant de plus en plus les plus pauvres à l'arrière. C'est le moment de procéder à un examen de conscience sur l'avenir de l'Organisation et de renforcer notre détermination collective de relever les défis de notre temps, en travaillant, notamment, en faveur des priorités qu'elle s'est données, au renforcement de ses capacités et à sa réforme.

Les défis nouveaux et naissants de l'heure remettent de plus en plus en question l'efficacité et l'efficience de l'Organisation. Bien que les principes cardinaux de la Charte des Nations Unies n'aient rien perdu de leur validité aujourd'hui, cette organisation mondiale fondée il y a 70 ans nécessite d'être réformée en fonction de l'évolution des réalités contemporaines et de la spectaculaire croissance du nombre de ses membres. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit lui aussi être réformé pour gagner en représentativité, en efficience et en transparence et être mieux à même de s'acquitter des responsabilités qui lui sont conférées dans la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le cadre de la réforme des Nations Unies, nous avons mis en place le Conseil des droits de l'homme en 2006, afin de remédier aux carences de l'organe qui l'avait précédé, la Commission des droits de l'homme.

Pourtant, nous assistons de plus en plus à une politisation et à une exploitation des questions relatives aux droits de l'homme. Les principes d'universalité, d'objectivité et de non-sélectivité sont en jeu. Le Myanmar est fermement convaincu que l'examen périodique universel est le cadre qui se prête le mieux à la promotion et à la défense des droits de l'homme en toute objectivité et impartialité, et sur un pied d'égalité.

Sa contribution historiquement la plus importante à l'Organisation des Nations Unies, c'est en offrant à l'Organisation un Secrétaire général que le Myanmar l'a apportée. Ce dernier a servi l'Organisation de 1961 à 1971, dans une période difficile marquée par les dissensions idéologiques, la méfiance et des tensions entre les pays. Il a joué un rôle majeur dans le renforcement de la sécurité et l'essor des travaux de l'Organisation en matière de développement économique et social dans les pays pauvres. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont également été mis sur pied durant son mandat. U Thant estimait que l'ONU devait répondre aux besoins et aux attentes de chacun, partout dans le monde. Cette vision est plus actuelle que jamais dans le cadre des travaux de l'Organisation et devrait continuer d'inspirer l'ONU au-delà de ses 70 premières années.

Pendant le mandat du Gouvernement actuel, le Myanmar s'est efforcé de se faire plus présent dans le domaine du désarmement. Cela a commencé par la signature de notre protocole additionnel avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en septembre 2013, suivie, en décembre 2014, de la ratification par le Myanmar de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Ces mesures illustrent l'attachement tout particulier du Myanmar à la cause du désarmement. Chaque année, le Myanmar dépose un projet de résolution sur le désarmement nucléaire qui est adopté avec l'appui d'une large majorité d'États Membres. Cette résolution traduit notre ferme conviction que le monde sera plus sécurisé et plus sûr une fois débarrassé des armes nucléaires. En notre qualité de principal architecte de cette résolution, nous engageons une nouvelle fois tous les États Membres à l'appuyer cette année comme par le passé.

Le maintien de la paix est l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'ONU pour aider les pays qui peinent à progresser dans leur difficile cheminement du conflit à la paix. Aujourd'hui, nous voyons la nature des conflits changer et se compliquer toujours davantage. Nous accueillons donc favorablement les efforts que fait fort à propos le Secrétaire général en vue d'examiner les opérations de paix des Nations Unies.

Dans le même temps, il est de la plus haute importance de ne pas affaiblir les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ni les principes fondamentaux du maintien de la paix traditionnel de l'ONU.

Il y a 15 ans, nous nous sommes réunis ici et nous sommes engagés à lutter contre la pauvreté. Nous nous sommes fixé d'ambitieux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement (OMD). Bien que nous ayons tiré plus d'un milliard de personnes de l'extrême pauvreté, quelque 800 millions de personnes sont encore excessivement pauvres. Le Myanmar a réalisé des progrès notables dans la réduction de la pauvreté et de la faim, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation de base, la réduction du taux de mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle et la promotion d'un partenariat mondial pour le développement. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, cette année, permettra de mener à bien les tâches inachevées liées aux OMD. L'engagement politique, le renforcement des partenariats, le renforcement des capacités et la mise à disposition de moyens adéquats pour la mise en œuvre seront les clefs du succès dans la réalisation de ces ambitieux objectifs de développement durable.

Les sanctions économiques unilatérales imposées aux pays en développement nuisent aux efforts qu'ils déploient pour leur peuple. Elles entravent également la réalisation des objectifs de développement durable. C'est pourquoi nous appelons à la levée rapide de ces mesures.

Le monde connaît des changements du régime des précipitations et des chutes de neige, une hausse des températures et de violents orages. Au moment où nous envisageons une planète durable et résiliente, les organismes scientifiques s'accordent à dire que les activités humaines contribuent aux changements climatiques. Il est temps de traduire les engagements en actes et de cesser nos querelles. Il est essentiel que la Conférence de Paris sur les changements climatiques de 2015 parvienne à un accord sérieux et universel

sur les changements climatiques afin de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2°C. Il doit également prévoir l'obligation de fournir aux pays les moins avancés des ressources financières et technologiques adéquates et supplémentaires afin de les aider à faire face aux effets des changements climatiques.

La migration n'est certainement pas un phénomène nouveau. Le Myanmar partage les préoccupations exprimées par de nombreuses délégations présentes dans cette salle sur les migrations en Europe et en Asie. Sauver des vies durant le voyage, améliorer les politiques de migration légale, créer de meilleures perspectives dans les pays d'origine, combattre le trafic de migrants et démanteler les réseaux de traite des êtres humains sont autant d'impératifs si l'on veut lutter contre les migrations illégales partout dans le monde. Nous sommes fermement convaincus que la migration économique et la traite des êtres humains doivent être abordées de toute urgence d'une manière globale.

J'en viens à présent à la situation qui règne dans mon pays, le Myanmar. Les réformes démocratiques ont débuté en 2011. Le Gouvernement s'emploie aujourd'hui à asseoir la démocratie sur des bases plus solides. Ces réformes ont élargi l'espace démocratique et contribué à l'amélioration des résultats économiques du pays et à la réduction des divergences avec les groupes armés non étatiques. Une nouvelle culture politique de dialogue a pris racine, le Myanmar ayant ouvert ses portes à différentes forces politiques dès les premiers jours des réformes. Des amnisties ont été accordées à plusieurs occasions, ce qui a permis à d'anciens détenus de prendre part aux efforts d'édification de la nation. Des militants, des journalistes, des chefs d'entreprise et des universitaires vivant à l'étranger sont rentrés au pays. Ils travaillent la main dans la main avec le Gouvernement en vue de réaliser l'objectif commun d'un Myanmar pacifique et prospère. Il reste, bien sûr, des défis typiques d'une jeune démocratie, mais nous estimons qu'ils ne sont pas insurmontables.

La réforme du secteur de l'économie a porté ses fruits. Le Myanmar a enregistré une croissance moyenne de son produit intérieur brut de 8 % sur une période de quatre ans. Nous ambitionnons de sortir rapidement du groupe des pays les moins avancés (PMA), ce qui sera possible si nous maintenons le même taux de croissance annuelle moyenne dans les années à venir. Le cadre des réformes économiques et sociales, lancé en 2013 aux fins de la croissance économique durable et de la réduction de la pauvreté, est une plateforme solide pour notre

ambition de sortie de la catégorie des PMA. D'après le Fonds monétaire international, les perspectives économiques du Myanmar demeurent solides.

Le Myanmar est un pays multiethnique et multireligieux où la liberté de religion est garantie par la Constitution. Les lieux de culte des différentes confessions se trouvent l'un à côté de l'autre, dans tout le pays, diverses communautés coexistant dans un même quartier. La situation dans l'État de Rakhine a changé. Le Gouvernement a réussi non seulement à prévenir de nouveaux actes de violence, mais il a également commencé à promouvoir une culture de paix grâce au dialogue interconfessionnel et à des discussions entre les communautés et leurs dirigeants. La paix et la stabilité ont été restaurées.

À l'heure où je parle, plus de 20 organismes d'aide fournissent de l'aide humanitaire et d'autres types d'assistance à l'État de Rakhine. Nous remercions les partenaires régionaux et internationaux de leur généreuse assistance pour répondre aux besoins humanitaires, de réinstallation, de réinsertion et de développement. Le Groupe d'amitié interreligieuse du Myanmar, créé à l'échelle nationale, comprend des représentants de toutes les religions. Il tient des réunions mensuelles et diffuse des messages de paix et d'harmonie à l'intention du public. Il visite également des sites religieux et procure l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin. Diverses organisations de la société civile œuvrent également au rapprochement des différentes communautés.

La paix est une condition préalable à la réconciliation nationale et une pierre angulaire de la construction d'une nouvelle société démocratique au Myanmar. La démocratie ne pourra s'épanouir sans la paix. Sans la paix, le développement économique ne pourra être maintenu. Fort de cette conviction, le Président Thein Sein a offert un rameau d'olivier aux groupes armés, peu de temps après son entrée en fonction, dans le but d'instaurer une paix viable et durable au Myanmar.

Les négociations se poursuivent en vue de fixer le calendrier et les modalités de la signature d'un accord de cessez-le-feu national. Le Gouvernement, pour sa part, est prêt et attend patiemment le moment de la signature. Nous espérons pouvoir signer l'accord de cessez-le-feu national dans un avenir très proche. Nous continuerons ensuite les discussions dans le cadre d'un dialogue politique. Nous savons gré à la communauté

internationale de l'intérêt et de l'appui qu'elle manifeste en faveur de notre processus de paix.

La promotion et la protection des droits de l'homme ont toujours occupé une place prioritaire dans notre programme. Les réformes engagées récemment au Myanmar ont permis d'améliorer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales par notre peuple. La Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar, établie pour la première fois en 2011, a été réorganisée en conformité avec les Principes de Paris à la suite de la promulgation de la loi relative à la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar en 2014.

La possibilité donnée à chacun d'exprimer son point de vue et ses opinions est l'un des aspects les plus positifs du processus de réforme au Myanmar. Une plus grande liberté des médias a été accordée dans tout le pays grâce à l'abolition de la censure de la presse et l'autorisation de la publication de quotidiens et d'hebdomadaires. Le Myanmar a également fait des progrès significatifs concernant le droit de réunion et d'association pacifiques.

La signature par le Myanmar du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en juillet 2015, ainsi que du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le 28 septembre 2015, attestent clairement d'une amélioration des normes en matière de droits de l'homme dans le pays.

Le Myanmar a été frappé par une catastrophe naturelle dévastatrice à la fin du mois de juillet et en août à la suite du cyclone Komen. Les dégâts causés par les inondations et les glissements de terrain provoqués par les pluies torrentielles de cette année sont plus importants et plus étendus que ceux découlant du cyclone Nargis, il y a sept ans. Nous savons gré de l'aide généreuse fournie aux personnes touchées par les pays amis, proches et lointains, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

L'an 2015 est une année vitale pour le Myanmar, en raison des élections générales que nous organiserons le 8 novembre. Ces élections seront transparentes, libres et régulières. À cet effet, le Gouvernement travaille de concert avec les parties prenantes locales et les partenaires internationaux.

Au cours des quatre dernières années et demie, nous avons réussi à renforcer la paix, la stabilité, la

primauté du droit et le développement socioéconomique du pays. D'aucuns peuvent ne pas être satisfaits du rythme de nos réformes. Cependant, il est incontestable que nous avons amélioré la situation sur le plan politique et socioéconomique, promu la réconciliation nationale grâce à une culture du dialogue et donné à la société civile un champ d'action plus large dans le cadre de l'édification de la nation.

Enfin, il importe de souligner que le processus de réforme démocratique du Myanmar progresse et avance dans la bonne direction. La communauté internationale doit continuer d'apporter son appui au Myanmar d'une manière objective et constructive. Nous restons pleinement engagés à poursuivre sans relâche nos efforts en faveur de la paix, de la démocratie et d'un développement socioéconomique sans laissés pour compte, dans l'intérêt du peuple du Myanmar.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur du Niger, S. E. M^{me} Aïchatou Boulama Kané.

M^{me} Kané (Niger) : C'est pour moi un réel plaisir et un immense privilège de prendre la parole devant l'Assemblée, en ce moment historique de célébration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais, avant tout propos, Monsieur le Président, vous adresser mes vives félicitations pour votre brillante élection à la tête de cette soixante-dixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Votre vaste expérience des questions internationales et parlementaires, combinée à vos éminentes qualités personnelles et professionnelles constituent à nos yeux un gage de succès de nos travaux.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Sam Kahamba Kutesa, pour avoir présidé avec brio aux destinées de la soixante-neuvième session. À l'endroit du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, je tiens à réitérer toute la reconnaissance de ma délégation pour l'intérêt particulier qu'il a toujours accordé à la recherche de solutions aux multiples défis auxquels l'ONU et ses États Membres font face.

La présente session est historique, comme je le disais plus haut, et le thème que vous avez choisi pour le débat général de cette année, à savoir « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », est fort opportun puisqu'il constitue à la fois un appel

à un bilan d'étape et à une projection sur l'avenir de l'action de l'ONU au service de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social et des droits de l'homme. À cet égard, il y a lieu de se féliciter de ce que les principes énoncés dans la Charte ont résisté l'épreuve du temps et que l'ONU a à son actif un grand nombre de succès.

Ainsi, dans le domaine de la paix et de la sécurité internationale, l'Organisation a joué un rôle hautement appréciable dans la résolution des conflits et la prévention de plusieurs autres, à travers notamment de la mise en place d'une diplomatie préventive en 1997. Aussi, l'adoption du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en 2001, l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en 2006, la relance des travaux de la Conférence du désarmement en vue de l'élaboration des recommandations concrètes sur le désarmement nucléaire et des mesures concrètes de confiance dans le domaine des armes classiques, ou plus récemment encore, la conclusion du Traité sur le commerce des armes, sont autant d'actions qui témoignent de la marche en avant de l'ONU pour l'atteinte de ses objectifs.

Au niveau du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, les opérations de maintien de la paix, exécutées de plus en plus avec le concours des organisations régionales, ont connu une importante évolution tant dans leur envergure que dans leur mandat, afin de s'adapter aux situations de crise et de conflit de plus en plus complexes. D'ailleurs, dans les semaines à venir, l'Assemblée générale discutera de manière approfondie du nouveau rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/70/95). À cet égard, il me plaît de souligner que le Niger est le dix-septième pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police au plan mondial avec 1826 hommes et femmes déployés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2015.

Sur le plan du règlement pacifique des différends, la Cour internationale de Justice, instituée par la Charte comme organe judiciaire principal des Nations Unies, a contribué à la préservation de la paix internationale, par le truchement de divers arrêts et avis consultatifs ayant permis le règlement pacifique de nombreux différends. Le Niger, confiant en son rôle, y a fait recours par deux fois dans le cas de différends frontaliers qui l'ont opposé à deux États voisins, ce qui a permis non seulement

de les régler définitivement, mais aussi de raffermir les relations de bon voisinage et de coopération avec ces pays.

Dans le même ordre d'idées, la conclusion en juillet dernier de l'accord entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne d'une part, et la République islamique d'Iran d'autre part, au sujet du programme nucléaire de ce dernier, constitue à nos yeux un réel motif de satisfaction.

Au Moyen-Orient, le conflit israélo-palestinien, né quelques années après la création de l'ONU, demeure encore sans solutions, avec ses lots quotidiens de pertes en vies humaines, majoritairement des civils, en dépit de toutes les initiatives prises par l'ONU et des plans de paix initiés par d'autres membres de la communauté internationale. Mon pays, le Niger, reste solidaire avec le peuple palestinien et appuie tous les efforts pouvant aboutir à une paix globale basée sur une solution à deux États, avec une Palestine indépendante et viable, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et les pays voisins. Nous nous réjouissons donc d'avoir assisté, le 30 septembre, à la levée du drapeau de la Palestine aux côtés des drapeaux des États Membres, ici même à l'Organisation des Nations Unies.

Toujours au Moyen-Orient, les situations de guerre en Syrie, en Iraq et au Yémen sont de réels sujets de préoccupation. Tout ceci a pour conséquence le lot de souffrances infligées aux populations civiles forcées de chercher refuge ailleurs, ce qui engendre des crises humanitaires, aujourd'hui éloquemment illustrées par le drame quotidien de l'immigration en mer Méditerranée et aux frontières orientales de l'Europe.

En Afrique, les situations en cours au Soudan du Sud constitue encore une source de grande préoccupation en dépit de l'accord signé en août dernier. Au Burkina Faso, nous nous réjouissons du dénouement heureux de la situation et du rétablissement du processus de transition démocratique, grâce notamment aux efforts de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En République centrafricaine, nous saluons le Forum de réconciliation nationale, tenu à Bangui, et appelons toutes les parties à mettre en œuvre les conclusions issues de ce Forum. Toutefois, nous exprimons notre grande préoccupation au sujet des derniers événements intervenus, préjudiciables à la sécurité et au respect du programme convenu.

Au Mali, malgré la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de l'opération Barkhane, les groupes terroristes n'ont pas cessé de poser des actes criminels visant essentiellement les populations civiles ainsi que les forces de maintien de la paix.

La signature, le 20 juin à Bamako, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, constitue un jalon crucial dans le processus de rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la mise en place des conditions propices pour un développement économique et social du Mali. La mise en œuvre effective de cet Accord doit être appuyée par toute la communauté internationale.

En Libye, la situation demeure très préoccupante et mérite que la communauté internationale s'y implique davantage afin d'amener les populations libyennes à se réconcilier et à lutter ensemble contre les groupes terroristes qui sèment la désolation dans tout le pays. Nous le constatons tous les jours, leurs activités sont de nature à compromettre les efforts visant une véritable réconciliation nationale, condition *sine qua non* pour le rétablissement de la paix et de la stabilité, et partant, le développement économique et social auquel aspire légitimement le peuple libyen. Cette situation constitue également une menace sérieuse à la sécurité du Niger, pays voisin, et au-delà, de toute la sous-région sahélo-saharienne. À cet égard, nous souhaitons de tous nos vœux que le processus de paix que dirige l'ONU à travers le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardino León, soit couronné de succès.

À ces situations générales de conflit s'ajoutent l'extrémisme violent et le terrorisme international, qui prend de plus en plus une proportion inquiétante, avec l'acquisition d'armements lourds et son ambition de conquérir des territoires propres, exposant ainsi l'humanité à un danger de déstabilisation sans précédent. L'on peut toutefois se réjouir de la prise de conscience du phénomène par la communauté internationale, du danger qu'il représente et de son engagement à y faire efficacement face. Qu'il s'agisse de l'ONU, à travers les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ou des actions des organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union européenne et l'Organisation de la coopération islamique, la communauté internationale fait montre d'une grande mobilisation pour éradiquer ce fléau.

Quant à la secte Boko Haram, qui trouble la paix et la quiétude des populations dans le bassin du lac Tchad, elle sera sans doute vaincue avec l'opérationnalisation effective de la Force multinationale mixte mise en place par le Cameroun, le Niger, le Nigéria, le Tchad, États membres de la Commission du bassin du lac Tchad, plus le Bénin. Il nous plaît à ce niveau de remercier les membres du Conseil de sécurité pour leur déclaration d'août par laquelle ils ont exhorté la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire aux États de la région, en particulier ceux membres de la Commission du bassin du lac Tchad plus le Bénin. Pour sa part, le Niger est activement engagé à combattre le phénomène et, en étroite collaboration avec ses partenaires, a renforcé le Comité national de lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes et s'est inscrit dans une dynamique régionale et internationale visant à combattre ce fléau.

Comme l'a d'ailleurs dit le Président de la République du Niger, S. E. M. Issoufou Mahamadou, à l'occasion de son discours devant l'auditoire de la prestigieuse université américaine de Harvard le 3 avril,

« La trinité de Clauswitz, peuple, gouvernement, armée, qui a toujours été recherchée par le passé dans les guerres dites industrielles, fonctionne à merveille dans les guerres asymétriques menées par les terroristes. Ceux-ci prétendent mener le djihad au nom d'Allah, au nom de l'islam. Or l'islam est une religion de paix, de tolérance, de juste milieu. L'islam prescrit aux musulmans de rechercher le savoir, d'aller chercher, comme le disait le Prophète, paix et salut sur lui, la connaissance jusqu'en Chine, d'apprendre du berceau au tombeau. Les terroristes de Boko Haram, comme tous les autres terroristes, ne sont pas des musulmans. Au contraire, ils sont les pires ennemis de l'islam. Pour ces raisons, Boko Haram n'a pas d'avenir, Boko Haram sera vaincue. »

En matière de droits de l'homme, depuis l'adoption le 10 décembre 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous avons assisté à un développement impressionnant du droit international des droits de l'homme, par la conclusion de nombreux instruments juridiques internationaux couvrant presque tous les aspects en la matière, y compris des droits nouveaux. Parallèlement, d'important progrès ont été enregistrés dans la codification du droit international.

Concernant le défi de la migration, nous nous réjouissons que la communauté internationale se préoccupe de cette importante question en vue d'un traitement adéquat et nécessairement global. Pour sa part, le Niger, à la fois pays d'origine, d'accueil et de transit, estime qu'il est impérieux de trouver, d'une part, des solutions palliatives immédiates permettant de juguler l'immigration clandestine et de démanteler l'économie criminelle qui la sous-tend, et d'autre part, de résoudre le problème en s'attaquant aux causes profondes de la migration dans les zones d'origine, causes qui sont d'ordre sécuritaire dans les foyers de conflit, d'ordre économique-climatique et parfois d'ordre politique, notamment la mal gouvernance.

Dans le domaine du développement socioéconomique, le système des Nations Unies, à travers les activités opérationnelles de ses organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées, a apporté aux pays en développement dès leur accession à la souveraineté nationale une aide importante en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et de projets de développement. C'est avec satisfaction que j'observe que le système des Nations Unies a agi en partenaire neutre et de confiance dans le cadre de l'appui aux gouvernements pour asseoir leurs leadership, remplir leurs engagements internationaux et mettre en œuvre leurs stratégies de développement.

Mon pays, le Niger, pour rappel, a adhéré à l'ONU le 20 septembre 1960 sous le parrainage de la Tunisie, dont je salue au passage l'amitié constante en ce soixante-dixième anniversaire de l'Organisation. Depuis cette date, le Niger est résolument engagé dans la solidarité internationale et se félicite en cette circonstance solennelle du nouveau tournant pris par l'ONU pour aller au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement et garantir à notre planète l'indispensable mutation pour que les objectifs de développement durable ne soient pas une profession de foi, mais un réel engagement pour un développement global durable.

Un nouvel engagement pour l'action est un engagement en faveur des peuples auxquels il faut garantir la paix, la stabilité et le développement. C'est un engagement pour renforcer à l'échelle du monde l'esprit du partage et de la solidarité. C'est un élan pour briser les barrières des inégalités entre nations et celles des revenus au sein des nations. C'est enfin construire un monde plus juste et plus humain. C'est pourquoi le Niger considère que l'intitulé « Transformer

notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », que nous venons d'adopter, constitue une heureuse opportunité qu'il convient de mettre en œuvre de manière efficace et effective.

Ces engagements auxquels nous venons tous de souscrire n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans un effort de solidarité agissante et de partenariat renouvelé. Le système des Nations Unies doit constituer un acteur important dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable et des 169 cibles qui s'y rattachent, ainsi que des moyens de mise en œuvre et du mécanisme de suivi et d'examen, tels que prévus par le Programme. J'ose espérer que ce dispositif parachèvera les avancées enregistrées avec les objectifs du Millénaire pour le développement et sera en mesure de répondre aux défis auxquels nous faisons face pour la réalisation de l'avenir que nous voulons, c'est-à-dire le bien-être économique, social et environnemental pour tous. J'ose également espérer que ce dispositif prendra en compte le lien étroit qui existe entre sécurité, développement et climat.

Il convient de saluer également le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement adopté en juillet, à travers lequel les partenaires ont réaffirmé leur engagement à appuyer les efforts des pays en développement en vue d'une croissance socioéconomique inclusive et d'un développement durable, au moyen notamment d'une aide publique au développement accrue, prévisible, stable et d'autres sources de financement publiques et privées.

Alors que les plaies laissées par les programmes d'ajustement structurel des années 80 et 90 ne se sont pas encore cicatrisées, la crise économique et financière de 2008 est venue mettre à rude épreuve l'élan de reprise de la croissance amorcée dans les années 2000. Les économies des pays en développement, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, notamment les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ont été les plus touchées. À cet égard, je voudrais relever toute l'importance que représente pour nous l'accélération de la mise en œuvre intégrale des engagements souscrits au titre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral.

Nous formons également l'espoir que le Sommet de Paris sur le climat sera sanctionné par un instrument juridique contraignant comportant des mesures

efficaces pour l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation des pays à ces effets et la résilience des populations face à leurs conséquences, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée. Dans le même sens, les engagements relatifs au Fonds vert pour le climat doivent non seulement être respectés, mais aussi accélérés. Nous saluons au passage tous les efforts que le Gouvernement français, sous le leadership du Président François Hollande, déploie en vue de garantir la réussite de cette rencontre climatique historique.

Il importe aussi de redoubler d'efforts en vue du respect des engagements réaffirmés dans le Programme d'Action d'Addis-Abeba pour le financement du développement et dans le document final du Sommet sur le Programme de développement pour l'après 2015, ainsi que des mesures qui auront été décidées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Quant au Niger, il poursuit l'exécution d'un programme de développement économique et social jusqu'à la fin de 2015, dont l'objectif général vise la croissance économique et l'accès de tous les Nigériens aux services sociaux de base. Un nouveau programme de développement prendra le relais après 2015; il sera une déclinaison de la Stratégie de développement durable pour une croissance inclusive – Vision Niger 2035, d'où l'importance pour le Niger d'une mobilisation conséquente et adéquate des moyens de mise en œuvre matériels et financiers, ainsi que de l'assistance en matière de renforcement des capacités, de facilitation du commerce, de technologies et d'investissements privés.

Au plan politique, la bonne gouvernance démocratique, facteur essentiel de tout développement, sera renforcée et durablement enracinée. À cet égard, le Niger organisera en début 2016 une série d'élections pour le renouvellement des mandats de ses institutions. Ces élections, présidentielle, législatives et locales, seront transparentes, libres et inclusives. J'invite tous les partenaires à accompagner le Niger dans cette entreprise de consolidation de la démocratie dans mon pays.

Le système international a également besoin d'une gouvernance démocratique. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est clairement reconnu que les problèmes auxquels nous faisons face sont d'ordre planétaire et méritent, par conséquent, des réponses de même nature à travers un multilatéralisme intégral.

Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU devrait être mis à profit pour examiner son fonctionnement et avancer dans la détermination des ajustements nécessaires afin que l'Organisation reflète les réalités actuelles du monde, et en particulier au niveau du Conseil de sécurité. L'Afrique, absente au moment de la création de l'ONU, parce qu'encore sous domination coloniale, devrait voir corrigée l'injustice historique qui la prive d'une représentation appropriée au sein du Conseil de sécurité. Conformément au Consensus d'Ezulwini et aux délibérations de l'Union africaine, notre continent, doit être représenté dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, à concurrence de deux sièges pour la première et de cinq pour la seconde. De même, l'Assemblée générale, qui est l'organe principal plénier par excellence, devrait être revitalisée afin de renforcer son rôle dans la recherche de solutions aux divers défis, et ce conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Le Niger croit au multilatéralisme, à une solidarité soutenue entre les peuples et aux vertus du dialogue entre les États. Au nom de ces vertus, nous saluons le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, et formulons le vœu que le soixante-dixième anniversaire de l'ONU coïncide avec la fin de l'embargo économique injuste contre ce pays et son peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Bhoutan, S. E. M. Lyompo Damcho Dorji.

M. Dorji (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais transmettre aux membres de l'Assemblée générale les chaleureuses salutations de Sa Majesté le Roi du Bhoutan. Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution de vos fonctions. Je remercie aussi M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, de sa direction éclairée de nos travaux l'année écoulée, et en particulier d'avoir mené à bon port les complexes négociations relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon et son équipe de leurs inlassables efforts pour faire avancer les travaux de l'Organisation au cours de l'année écoulée.

À 70 ans, l'Organisation des Nations Unies, avec pour fondements le multilatéralisme et l'égalité souveraine des nations, reste indispensable. Elle incarne

la volonté collective et la conscience de l'humanité et œuvre à l'avènement d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère. Son existence reflète notre attachement constant aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Elle unit toutes les nations – grandes et petites, riches et pauvres – pour œuvrer de concert à la réalisation de nos objectifs et aspirations communs.

Au cours des sept dernières décennies, l'ONU a réalisé beaucoup de ce qui a été promis dans sa Charte, et ce n'est que justice que nous saluions ses réalisations, qui vont de la préservation de millions de vies aux activités de secours, de la vaccination des enfants à l'éradication de la variole, de la lutte contre le sida à l'acheminement de vivres à des millions de personnes chaque année dans les pays affectés par les conflits et les catastrophes naturelles, de la négociation d'accords de paix à la conduite d'opérations de paix, de la promotion de la démocratie à la création d'un système international des droits de l'homme, de la lutte contre les changements climatiques à la réduction de la misère et à la prévention de la prolifération et de l'emploi des armes nucléaires. Ces réalisations et d'autres de l'ONU sont vraiment remarquables.

Toutefois, tout en célébrant ces réalisations, il serait fort utile que nous fissions le point de la situation du monde interdépendant qui est le nôtre et que nous mesurions le chemin qui reste à parcourir par l'Organisation. Nous sommes tous les jours confrontés à des preuves accablantes nous indiquant que nous sommes loin d'être arrivés au bout de notre quête de paix, de sécurité, de prospérité et de dignité humaine pour tous – que ce soit les conflits et les actes de terrorisme, les stocks inimaginables d'armes de destruction massive, les inégalités qui persistent au sein des pays et d'un pays à l'autre, les attentes croissantes de milliards de personnes vivant aux marges même de l'existence ou les changements climatiques qui menacent notre survie même. Ne pas s'attaquer à ces défis mondiaux interdépendants n'est pas une option.

La paix, la sécurité et les droits de l'homme doivent aller de pair avec le développement durable. Ces dernières années, nous avons fait le point de la situation dans laquelle se trouve notre monde, nos populations et notre planète. Nous avons mené un examen approfondi des défis à relever et des possibilités offertes. Et dans un esprit de coopération que beaucoup croyaient impossible, nous avons adopté un ambitieux Programme de développement durable porteur de transformation. Le moment est venu maintenant de traduire sérieusement le

Programme 2030 en actions concrètes, individuellement et collectivement.

Depuis que le Bhoutan est devenu Membre de l'ONU il y a 44 ans, son peuple s'est efforcé, sous la direction sage et éclairée de nos monarques, à concrétiser la vision et les objectifs énoncés dans la Charte. Guidés par notre philosophie de développement du « bonheur national brut », qui signifie essentiellement développement avec des valeurs, nous avons toujours veillé à maintenir la paix, la sécurité, le bonheur et le bien-être de notre peuple au cœur de nos efforts de développement.

Le Bhoutan a atteint la plupart des cibles des objectifs du Millénaire pour le développement. Le taux de pauvreté a été ramené à 12 %. Notre taux de scolarisation dans le primaire atteint quasiment 100 %, et l'espérance de vie est passée à 68 ans. Nous restons un bastion de la conservation environnementale avec un territoire couvert à 72 % de végétation. Notre action en faveur de la protection de est renforcée par un mandat constitutionnel afin de maintenir au moins 60 % de notre territoire sous couverture forestière. Nous n'aurions pas pu faire de progrès sans une bonne gouvernance. Au fil des décennies, sous la direction éclairée de nos monarques, nous avons réussi à nous approprier la démocratie.

La paix, la sécurité et les droits de l'homme sont tributaires d'une approche sans exclusive du développement qui accorde une place centrale aux personnes et à l'environnement. En 2011, le Bhoutan a été à l'origine de l'adoption de la résolution 65/309, intitulée « Le bonheur : vers une approche globale du développement ». Un an plus tard, nous nous sommes félicités que l'Assemblée générale ait décidé de proclamer le 20 mars Journée internationale du bonheur (résolution 66/281). La recherche du bonheur est un objectif fondamental de l'être humain et incarne l'esprit du Programme 2030. Nous sommes prêts à partager notre expérience concernant le bonheur national brut et à contribuer aux échanges de plus en plus nombreux relatifs aux modèles et indicateurs de développement global.

Bien que nous ayons joué un moindre rôle dans le déclenchement des changements climatiques, comme d'autres pays parmi les moins avancés, nous faisons partie de ceux qui sont les plus exposés à leurs effets négatifs. Malgré nos ressources limitées et des sollicitations concurrentes en matière de développement, le Bhoutan demeure déterminé à préserver son patrimoine naturel

et a d'ailleurs régulièrement contribué de manière plus que raisonnable aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. En 2009, le Bhoutan s'est engagé à continuer de n'avoir jamais aucun effet net sur les émissions de dioxyde de carbone. Nous avons tenu cette promesse. Nous espérons que, grâce à la vente d'énergie hydraulique propre, le Bhoutan sera en mesure, d'ici à 2025, d'atténuer les effets d'environ 35 millions de tonnes de carbone émis chaque année dans la région. Cette prouesse ne sera pas facile à réaliser, les émissions de carbone du Bhoutan représentant moins de 7 % de ce chiffre. J'ai le plaisir de signaler que, cette semaine, le Bhoutan a ratifié l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto et soumis les contributions qu'il entend apporter au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Afin d'appuyer les activités menées par l'ONU pour la paix et la sécurité internationales, en 2014, le Bhoutan a commencé à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous restons un partenaire engagé et nous nous efforçons de renforcer et d'élargir notre coopération avec l'ONU en matière de maintien de la paix. Nous sommes aujourd'hui très fiers que des soldats de la paix bhoutanais soient déployés et opèrent dans le cadre de neuf missions de maintien de la paix.

La mise en œuvre du Programme 2030 au cours des 15 prochaines années sera sans aucun doute un défi considérable. La réalisation des objectifs de développement durable exigera des pays, développés et en développement, qu'ils fassent le bilan des stratégies de développement existantes et engagent des réformes ambitieuses afin de mettre en œuvre le Programme 2030. Pour un pays sans littoral tel que le Bhoutan, qui compte parmi les pays les moins avancés, des approches novatrices et créatives seront nécessaires afin de faire fond sur les progrès accomplis jusque-là.

L'un des principaux défis que nous devons relever consiste à développer une économie verte et durable qui garantisse des emplois rémunérateurs aux jeunes, une croissance qui profite à tous et qui favorise l'autonomie. Notre économie, dont la base industrielle est limitée et qui repose en grande partie sur un seul secteur, se heurte à des problèmes macroéconomiques sans précédent, malgré des périodes prolongées de solide croissance économique. Nous devons absolument réfléchir à une réorientation de notre économie dans l'optique d'un développement inclusif et durable tel qu'envisagé dans le Programme 2030. À cet égard,

l'appui et la coopération constants de nos partenaires de développement seront essentiels au moment où nous recherchons des approches novatrices pour trouver un équilibre entre nos aspirations environnementales et nos besoins en matière de développement. Cela est encore plus important pour assurer le maintien des acquis obtenus de haute lutte au niveau du développement au moment où le Bhoutan est en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

Je tiens à souligner l'importance cruciale de l'éducation pour la réalisation de notre programme porteur de transformation. Un grand nombre d'objectifs de développement durable ne pourront pas être atteints si nous n'investissons pas constamment dans la mise en place d'un système éducatif dynamique et approprié dans nos pays, un système qui inculque à nos enfants et à la jeunesse les bonnes valeurs, connaissances et compétences et corresponde à nos aspirations et à nos objectifs. À cet égard, nous observons avec satisfaction que le fait d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, est un objectif à part entière du Programme 2030. Pour aller de l'avant, l'objectif 4 doit continuer d'occuper une place de choix dans la planification et la mise en œuvre des stratégies nationales visant la réalisation des objectifs de développement durable. Le secteur de l'éducation, que le Bhoutan a toujours considéré comme fortement prioritaire, aura une place toute particulière dans le cadre de nos efforts d'intégration du Programme 2030 à nos stratégies et plans nationaux. Nous espérons que nos partenaires de développement considéreront également que ce domaine essentiel est prioritaire et a un caractère d'urgence, et qu'ils appuieront nos efforts visant à assurer sa pertinence pour la mise en œuvre du Programme 2030.

Le Programme 2030 définit un projet forcément ambitieux et fixe des objectifs de développement durable. À l'évidence, les tâches nécessaires à sa mise en œuvre sont complexes et énormes. Nous devons envisager la planification de manière différente à l'échelle du système et dans une perspective à long terme. Pour cela, des partenariats mondiaux authentiques, des ressources prévisibles et la coopération et la participation de tous nos peuples seront nécessaires.

Le premier indicateur de notre volonté d'œuvrer à la mise en œuvre du Programme 2030 sera notre capacité, ou notre incapacité, de parvenir à un accord ambitieux et juridiquement contraignant à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les principes énoncés dans la Convention, y compris le principe de responsabilités communes mais différenciées, doivent être le point d'ancrage de cet accord.

M. Fornell (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.

Les décisions que nous prendrons à Paris doivent être motivées par les données scientifiques les plus récentes. Les faits observés sont clairs. Un profil d'évolution des émissions qui nous amènerait à plus de 1,5 ° C au-dessus des niveaux enregistrés avant l'ère industrielle aurait des effets disproportionnés et irréversibles sur les plus vulnérables d'entre nous. Notre volonté d'agir sera également mise à l'épreuve par notre capacité de tenir nos promesses et engagements concernant les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, et, enfin, d'accomplir de réels progrès au niveau de la réforme de l'ONU.

La réalisation de véritables progrès dans la revitalisation de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social est essentielle pour garantir un solide mécanisme de mise en œuvre du Programme 2030. En outre, il faut procéder à une réforme du Conseil de sécurité afin qu'il rende compte des réalités géopolitiques actuelles, en entamant des négociations sur la base de la décision 69/560, adoptée par consensus.

L'adoption du Programme 2030 nous offre une occasion historique de faire véritablement montre de notre esprit de solidarité mondiale et nos valeurs communes, pour le bien de nos enfants et de notre planète. Je citerai S. M. le Roi du Bhoutan :

« Faisons en sorte que l'intérêt de l'humanité, non pas celui des populations et des électeurs nationaux, l'emporte sur tout le reste. Prenons des risques au niveau politique et des décisions fermes pour répondre aux besoins des êtres humains. La solution aux problèmes mondiaux pourra être plus facilement trouvée quand nous aurons bien compris une idée simple et universelle – celle d'une planète commune dont les habitants partagent un sort commun. Nous avons besoin d'une cause commune, pas simplement de changements négociés. »

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce, du tourisme,

de l'environnement et du travail des Tuvalu, S. E. M. Taukelina Finikaso.

M. Finikaso (Tuvalu) (parle en anglais) : Au nom du Gouvernement et du peuple tuvaluans, c'est véritablement un grand honneur et un plaisir pour moi que de prononcer cette déclaration devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Je tiens à féliciter le Président de son élection, et adresse à l'Assemblée mes meilleurs vœux de succès sous sa conduite et son leadership avisés. Que Dieu le bénisse et l'inspire, tout comme l'ONU.

Je tiens également à remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, M. Sam Kutesa, pour l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ainsi que pour les nombreux autres grands succès remportés en 2015 qui ont assuré notre transition de l'ère des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à celle des objectifs de développement durable. Nous saluons les présidents des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies – sur la réduction des risques de catastrophe, à Sendai; sur le financement du développement, à Addis-Abeba; ainsi que le sommet ayant permis l'adoption dudit Programme, qui s'est tenu la semaine dernière. Nous remercions l'ensemble des États Membres et les membres des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires, qui ont tous contribué aux discussions et aux négociations, et ont assumé leur part de responsabilité dans la rédaction du Programme. Je voudrais par ailleurs rendre hommage au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et aux directeurs, au Secrétariat et à toutes les institutions spécialisées, au personnel et aux soldats de la paix des Nations Unies, qui honorent les citoyens du monde au mieux de leurs fonctions, de leur énergie et de leur engagement.

Cette institution sacrée compte 70 ans d'existence marquée par le succès, et les 15 années prévues pour la mise en œuvre des OMD sont arrivées à échéance. Les résultats que nous avons obtenus témoignent de la pertinence et de l'efficacité du multilatéralisme et de cette union solennelle qu'est l'ONU. Les nobles idéaux et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies demeurent pertinents et cruciaux pour les générations successives qui aspirent à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Les OMD ont permis de sauver des millions de personnes de la faim et de la pauvreté. Nous sommes plus avancés sur le plan technologique, mieux connectés, plus aptes à coopérer et plus conscients des problèmes

mondiaux – et avons mieux résisté à la tentation d'une guerre totale à l'échelle mondiale.

Pourtant, nous devons être honnêtes avec nous-mêmes et noter qu'il subsiste des inégalités persistantes, des situations d'insécurité récurrentes et des catastrophes planétaires qui requièrent notre attention immédiate. De par le monde, un nombre non négligeable de « Nous, peuples... » n'ont toujours ni d'abri ni emploi, tandis que bon nombre d'autres se retrouvent forcés de se déplacer et deviennent apatrides. Nombre d'entre eux sont privés d'accès à l'éducation et aux services de santé, ou n'ont toujours pas d'avenir, et cela explique que l'extrémisme soit devenu un choix de vie pour les âmes désorientées, si ce n'est perdues.

En bref, il reste encore beaucoup de laissés-pour-compte. Or, nous savons parfaitement que ce sont généralement les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les handicapés et les jeunes enfants qui se retrouvent privés et dépouillés de leurs droits fondamentaux d'êtres humains dans ces situations dramatiques. L'ONU doit y remédier. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs et ses 169 cibles, doit apporter des réponses à ces populations. Chaque enfant, chaque femme, chaque citoyen et chaque communauté doit connaître les objectifs de développement durable et s'en approprier les droits. Il faut promouvoir ces objectifs aussi largement que possible auprès de tous les citoyens du monde grâce aux avancées technologiques dont nous disposons pour l'information et la communication, afin qu'ils puissent être compris, assimilés et respectés par tous. Ces objectifs doivent susciter un devoir de responsabilité de la part de nos dirigeants, de nos partenaires de développement, du secteur privé, des organismes religieux et de la jeune génération.

Nous devons chercher à agir concrètement dans tous les pays et à inclure toute la population dans les processus de participation, de conception, de prise de décisions et de mise en œuvre, et à la faire bénéficier des gains qui en découlent. Chaque pays doit prendre les rênes et entreprendre ses propres quêtes en fonction de sa situation particulière et de ses capacités. L'ONU et nos objectifs universels ne pourront être efficaces que si nous mettons en œuvre toutes les mesures positives à l'échelle nationale et régionale. Ce qui fait la différence, c'est ce que nous faisons pour nos populations. Il nous revient de garantir le succès de l'ONU.

Faisant partie des pays les moins avancés et étant parmi les plus petits des petits États insulaires en

développement, les Tuvalu sont pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent en vertu du Programme 2030, comme cela était le cas avec les OMD. Nous prévoyons de convoquer en novembre un sommet national en vue de concevoir notre prochain plan de développement. Nos priorités nationales, de même que le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, s'aligneront sur le programme interrégional des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et seront intégrées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nos petits États insulaires se heurtent à de multiples difficultés et vulnérabilités structurelles. La hausse du niveau des mers ne cesse de submerger une grande partie des zones côtières de nos petites îles et d'inonder nos cultures vivrières. Il s'agit là d'un problème de sécurité urgent et intergénérationnel. C'est une question existentielle pour les Tuvalu et d'autres pays du Pacifique, mais également pour des pays plus densément peuplés possédant des plaines inondables, ce qui risque d'entraîner le déplacement de beaucoup de personnes. Bien qu'un grand nombre de nos citoyens choisissent d'émigrer de leur plein gré en raison de nos problèmes de survie, la migration ne résoudra pas les problèmes de réchauffement de la planète, or l'ONU ne reconnaît pas aux personnes qui émigrent en raison des changements climatiques le statut de réfugiés. C'est un dilemme pour les Tuvalu.

Le Programme 2030 sera inutile pour beaucoup de petits États insulaires en développement de faible altitude si un accord crédible, ambitieux et orienté vers l'action sur les changements climatiques n'est pas conclu à Paris au mois de décembre. L'accord de Paris devra donc viser à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à maintenir la hausse de la température moyenne à l'échelle mondiale en dessous de 1,5 °C; reconnaître que les changements climatiques constituent un problème touchant aux droits de l'homme pour les Tuvaluans et pour des millions d'autres, ainsi qu'un problème existentiel et sécuritaire urgent; s'engager à réduire les émissions de carbone à l'avenir; inclure un dispositif de perte ou de détérioration pour reconnaître que la prévention des changements climatiques est une obligation nationale pour ceux qui polluent, et que les pollueurs doivent réduire leurs émissions ou payer pour nettoyer, atténuer et aider les plus vulnérables qui n'ont pas les moyens de s'adapter; fournir des fonds publics crédibles en temps voulu et des informations claires de la part des pays développés pour honorer les promesses d'un montant de 100 milliards de dollars

servant à couvrir les coûts induits par les changements climatiques; et être suffisamment rassurant pour que le secteur privé investisse enfin dans des énergies propres et des approches à l'épreuve des changements climatiques.

Les Tuvalu présenteront leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Nous devons tous prendre note que notre obligation n'est pas seulement de soumettre ces contributions, mais également de veiller à ce que nous atteignons les objectifs fixés. Il ne saurait y avoir de retour en arrière. Nous devons mettre en place un bon dispositif d'examen permettant de déterminer si nous parvenons cumulativement à réduire les émissions, et non pas à les accroître.

Le malaise croissant dû aux conflits déstabilisateurs, à la violence, à la brutalité malveillante qui font rage dans le monde entier et à l'impunité qui les accompagne est préoccupant. Nous devons susciter de l'espoir et faire preuve de leadership pour trouver une paix durable. Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix des Nations Unies (voir A/70/95), qui appelle au changement et à la réforme, ainsi que le plan d'action élaboré par le Secrétaire général pour promouvoir la tolérance et la réconciliation et lutter contre l'extrémisme violent.

Les Tuvalu se félicitent également de l'adoption par consensus d'un texte qui vise à faire avancer la négociation sur la réforme du Conseil de sécurité. La résolution adoptée, attendue depuis longtemps, insufflé une dynamique ô combien nécessaire pour renouveler les positions bien connues et les déclarations répétées à l'envi tout au long des 23 précédentes années. Nous devons avancer sur la voie qui mène à un Conseil de sécurité plus représentatif des États Membres et d'un monde confronté à des problèmes plus nuancés et plus menaçants s'agissant de sa sécurité.

Les tensions socioéconomiques et les turbulences des marchés observées récemment dans le monde entier nous rappellent que nous ne sommes évidemment pas à l'abri d'une récurrence de la crise financière mondiale. Le coût de cette crise et le relèvement difficile et prolongé qui a suivi, même pour les économies modestes et très éloignées comme les Tuvalu, sont toujours vivaces dans nos mémoires. Le nouveau cadre des objectifs de développement durable doit veiller à ce que des mesures de responsabilisation soient élaborées et appliquées, en particulier pour les échelons riches et intouchables, et inconscients des vastes répercussions

de leur avidité, notamment sur les petits porteurs, investisseurs véritables.

En tant que gardiens de l'océan Pacifique, les Tuvalu appuient sans réserve l'objectif 14 des objectifs de développement durable. Nous sommes tous des États océaniques, puisque la planète bleue, notre Terre, est constituée d'eau à plus de 70 %. L'océan n'est pas un évier où déverser les débords radioactifs des déchets nucléaires. Il n'est pas une décharge où déposer les rebuts industriels et autres. Il n'est pas un tapis sous lequel nous pouvons balayer nos détritiques. Depuis nos îles, nous lançons un avertissement concernant les objectifs de développement durable. Sans un océan en bonne santé, il serait difficile de réaliser bon nombre des autres objectifs durables. Quand un homme a faim, mieux vaut donner à toute une génération un océan en bonne santé que d'apprendre à pêcher à une seule personne. Les besoins de toutes les générations qui suivront seront ainsi satisfaits pour l'éternité.

La mise en œuvre réussie de l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général et les campagnes de sensibilisation connexes sera un effort crucial dans le cadre du Programme 2030. Une énergie propre sous-tend et favorise la plupart des autres objectifs de développement durable. Nous devons coopérer dans cette quête collective qui nous permettra de passer sans heurt des combustibles fossiles aux alternatives renouvelables et de garantir qu'une énergie sûre et accessible, à un coût abordable, soit mise en place de manière holistique.

Nous attendons avec intérêt des transferts harmonieux de technologie et de compétences techniques, la mise en place de la banque de technologie et un renforcement des données et des capacités qui soit adapté à la situation précise de chaque pays. Nous apprécierions que les moyens de mise en œuvre et de financement soient facilités conformément au Plan d'action d'Addis-Abeba.

Pour les PMA et les petits États insulaires en développement vulnérables, l'opérationnalisation et la mobilisation rapides du Fonds vert pour le climat, avec une bureaucratie réduite au minimum, seraient particulièrement opportunes. Mais si nous avons un besoin réel de renforcement des capacités, de sciences, de données et de nouvelles technologies, nous devons aussi faire en sorte que ces éléments aillent de pair avec un leadership intègre. La récente encyclique papale de S. S. le pape François convient que les hautes fonctions doivent être exemptes de marchandages politiques,

de querelles de pouvoir, de conflits, de déséquilibres commerciaux, de mauvaise gouvernance, de distinction de race ou de sexe, d'intérêts égoïstes, d'avidité et d'une mentalité qui ne privilégie que le profit, et de l'entêtement à ne tenir aucun compte de la détérioration de la nature.

Nous, les peuples du monde, avons besoin que les objectifs de développement durable soient défendus par des dirigeants intègres et responsables. Aux Tuvalu, nous avons organisé, à l'intention de nos parlementaires, des séminaires consacrés au leadership, et nous avons adopté un code de leadership pour toutes les personnes qui occupent des postes à responsabilités au niveau national. Le bureau du médiateur, un organe indépendant, est à présent pleinement opérationnel.

Il sera indispensable d'assurer le suivi et le bilan des progrès de chaque pays sur la voie des objectifs de développement durable tout au long des 15 prochaines années si nous voulons maintenir la dynamique de ce programme et faire en sorte qu'il soit véritablement porteur de transformation. Le rôle du Forum politique de haut niveau sera donc critique pour réagir face à l'évolution de la situation de chaque membre et de chaque région, afin de veiller à ce que le Programme 2030 soit créateur de valeur, qu'il soit efficace, et qu'il remplisse ses propres objectifs.

Les critères que doivent réunir les pays les moins avancés pour leur reclassement, ainsi que leur application, nécessitent le contrôle et l'examen qui s'imposent, car ils tiennent compte de calculs statistiques davantage que des réalités auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement vulnérables. Les Tuvalu ne seront jamais autre chose qu'un petit État insulaire en développement, doté d'options limitées en matière de productivité, de commerce et d'économies d'échelle. De fait, notre territoire diminue à cause de la montée du niveau des mers. Nos vulnérabilités socioéconomiques et environnementales sont intrinsèquement et inextricablement liées. Elles ne peuvent pas être analysées individuellement de manière cloisonnée lors du calcul des critères de reclassement.

Début mars, la tempête tropicale Pam a dévasté le Vanuatu, les Tuvalu, Kiribati et les Îles Salomon. Du fait de la faible altitude et de la petite taille des Tuvalu, les dégâts ont été très importants, ce qui a encore confirmé notre grande vulnérabilité face à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves. Un dialogue de haut niveau sur la tempête tropicale Pam s'est tenu avec nos partenaires

du développement en juillet, à Funafuti, afin d'appuyer un projet de loi australien portant sur une assistance de 92 millions de dollars aux efforts de relèvement. Nous avons également présenté au Fonds vert pour le climat un projet complet visant à mieux préserver et protéger à long terme notre peuple, nos terres et notre infrastructure face aux prochaines catastrophes.

Nous applaudissons le dégel des tensions entre les proches voisins que sont les États-Unis d'Amérique et Cuba. Nous espérons sincèrement que l'embargo imposé à Cuba sera bientôt levé, et que l'avenir proche sera marqué par la poursuite du dialogue, une transition sans heurt et la reprise des partenariats économiques. Nous remercions le Gouvernement cubain d'avoir offert à de nombreux petits États insulaires et pays en développement des bourses dans le secteur de la santé, malgré les contraintes économiques auxquelles il se heurte du fait de l'embargo. Cette année, huit médecins tuvaluans ont obtenu leur diplôme à Cuba. Cet esprit de coopération donne à la Charte des Nations Unies tout son sens et toute sa valeur.

Les Tuvalu saluent également les efforts consentis par le Gouvernement de la République de Chine à Taiwan pour promouvoir la paix et la prospérité dans la région et dans le monde. Le Gouvernement et les organisations non gouvernementales de Taiwan ont systématiquement appuyé diverses initiatives humanitaires et de développement, tant directement que par le biais de nombreux organismes spécialisés des Nations Unies, comme l'Assemblée mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les projets de Taiwan en matière d'infrastructure, de transfert de technologie et de renforcement des capacités ont donné de vrais résultats, des résultats tangibles, aux Tuvalu. Nous ne pourrions atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés dans le Programme 2030 que si toutes les permutations envisageables de nos partenariats sont exploitées et honorées.

Enfin, les Tuvalu promettent d'appuyer pleinement le nouveau Programme « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et de soutenir l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, sous le thème « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement ». Œuvrons ensemble à créer un avenir qui tienne compte de la race humaine tout

entière, à guérir notre planète et à la préserver pour les générations futures. Et puisque nous sommes ambitieux pour les 17 objectifs de développement durable, ne le soyons pas moins à Paris concernant l'objectif 13.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la Communauté des Caraïbes de la Trinité-et-Tobago, S. E. M. Denis Moses.

M. Moses (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est un insigne honneur pour moi de prendre la parole devant cette instance et d'adresser au Président les félicitations du Gouvernement et du peuple trinitadiens pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Nous exprimons également notre reconnaissance à son prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, de l'Ouganda, pour les nombreuses initiatives productives qu'il a menées avec efficacité au cours de son mandat.

Le Président a pris la relève de la direction de cet organe à un moment crucial de la vie de l'Organisation. C'est le moment de réaffirmer la vision des fondateurs, telle qu'elle est énoncée dans la Charte des Nations Unies, et de renouveler notre engagement à être fidèles à notre aspiration commune à réaliser les objectifs de paix, de sécurité, de développement et de défense des droits de l'homme.

Toutefois, au moment où nous évaluons les résultats et l'impact de l'Organisation des Nations Unies, nous devons également regarder vers la prochaine phase de l'histoire de cette organisation unique en son genre, compte tenu des nombreux défis qui se posent à la civilisation humaine, en général, et à la communauté internationale, en particulier. C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago considère que le thème de la présente session, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme », est à la fois approprié et opportun.

Il y a quelques jours, dans cette même salle, les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le cadre général qui guidera le développement mondial ces 15 prochaines années. La Trinité-et-Tobago se fait l'écho des paroles du Secrétaire général, à savoir que le Programme 2030 est l'expression d'un programme universel, porteur de transformations et intégré qui marque un tournant historique pour notre monde. L'adoption de cet accord historique témoigne du triomphe, et même, du pouvoir et des possibilités du multilatéralisme, en particulier parce qu'il met en

avant un programme des peuples, avec la promesse de ne laisser personne de côté. Ce programme ambitieux et sans exclusive ne doit pas se perdre dans de beaux discours.

L'Organisation des Nations Unies a pour buts principaux de maintenir la paix et la sécurité internationales, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et de s'attaquer efficacement aux questions socioéconomiques internationales pressantes, telles que le développement, par le biais de la coopération internationale.

S'il est vrai que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU a réussi à éviter une autre guerre mondiale, la paix reste insaisissable dans plusieurs régions du monde. Les conflits et les tensions touchent certains pays et certaines régions bien au-delà de leurs lieux d'origine, qu'il s'agisse des migrations forcées, de l'interruption des services publics de base, comme la santé, l'éducation et les services d'assainissement, ou de l'impossibilité d'une conduite normale des affaires.

La Trinité-et-Tobago est un ardent défenseur de la réforme du Conseil de sécurité afin que cette instance soit mieux à même de répondre aux différents défis en matière de sécurité et autres qui se posent actuellement à la communauté internationale. Cela est particulièrement vrai, compte tenu du fait que, dans le monde d'aujourd'hui, la guerre n'est plus l'apanage des États-nations. D'autres acteurs aux desseins néfastes ont acquis la capacité de menacer les États et de commettre des actes odieux visant à semer la terreur, et continuent de poser de graves menaces à la paix et de la sécurité internationales. L'ONU doit donc répondre rapidement à ces menaces, d'une manière qui soit acceptable pour tous les États Membres. C'est possible si le Conseil de sécurité est réformé de manière à vraiment tenir compte de la diversité qui caractérise et constitue l'ONU aujourd'hui.

Pour les petits États tels que la Trinité-et-Tobago, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est de la plus haute importance. Nous sommes parfaitement conscients que nos chances de parvenir à un développement durable sont inextricablement liées à la sécurité de notre peuple. Toutefois, notre capacité à fournir une telle sécurité est de plus en plus souvent mise à rude épreuve, la Trinité-et-Tobago se trouvant dans une région fortement touchée par le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, et les maux qui en découlent.

Ce commerce illicite de nature transfrontières est en grande partie lié au commerce de la drogue et aux réseaux criminels internationaux. C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago et la Communauté des Caraïbes souscrivent entièrement aux buts et aux objectifs du Traité sur le commerce des armes, qui est un instrument essentiel pour lutter contre le fléau du commerce illicite des armes. Nous le faisons, parce que nous ne savons que trop bien que la présence continue de cette menace dans notre région peut, si rien n'est fait, porter atteinte à notre paix et à notre sécurité et limiter nos progrès sur la voie du développement durable.

La Trinité-et-Tobago rappelle qu'alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, la communauté internationale n'a toujours pas atteint l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. La Trinité-et-Tobago et les autres membres de la Communauté des Caraïbes s'associent aux pays d'Amérique latine pour célébrer notre engagement commun en faveur de la dénucléarisation, notre région ayant été la première au monde à se proclamer zone exempte d'armes nucléaires.

Les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de l'option nucléaire aujourd'hui pour un grand nombre de personnes de diverses régions du monde pourraient provoquer des souffrances à grande échelle, des déplacements de populations et une augmentation des mouvements migratoires, sapant la paix, la sécurité et le développement de nombreux pays et régions. Cette réalité devrait faire réfléchir tous les peuples, et en particulier les dirigeants de pays dotés de telles armes.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord nucléaire négocié par les États-Unis, leurs partenaires et la République islamique d'Iran. Nous tenons à féliciter toutes les parties concernées de la persévérance et de la patience dont elles ont fait preuve dans ce processus complexe et exigeant, et les appelons à honorer leurs engagements.

La mise en œuvre du Programme 2030 sera incomplète, si les membres les plus vulnérables de nos sociétés, à savoir les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les autochtones, ne sont pas placés au centre du modèle du développement. Malheureusement, dans certaines parties du monde, les femmes et les enfants continuent d'être privés de leurs libertés et droits fondamentaux, touchent un salaire moindre pour un travail de valeur égale à celui des hommes et se voient systématiquement refuser une éducation, autant

d'éléments qui entravent leur capacité de participer au développement durable de leurs pays.

Depuis son accession à l'indépendance, en 1962, la Trinité-et-Tobago a promulgué plusieurs lois, mesures administratives et autres afin de promouvoir et de renforcer le bien-être général des femmes et des filles dans la société. Sur le plan international, nous nous sommes attachés à nous conformer pleinement et effectivement à nos obligations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En outre, compte tenu de la contribution novatrice des femmes à la paix et au développement, la Trinité-et-Tobago est à l'origine de la résolution de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements dont elle est le principal auteur depuis 2010.

Notre engagement en faveur de la sécurité de nos citoyens reste inchangé. Le Gouvernement trinidadien entend ainsi adopter une approche « pangouvernementale » de la sécurité nationale, dans le cadre de laquelle tous les ministères et organismes nationaux partageront les responsabilités et devront répondre de la sûreté de l'État. Afin de promouvoir cette approche intégrée et résiliente de la sécurité nationale et de contribuer à la réalisation d'un développement durable conforme à l'ambition stratégique du Gouvernement de parvenir au statut de pays développé d'ici à 2030, le Gouvernement trinidadien va mettre activement en œuvre des mécanismes permettant de renforcer les capacités nationales en matière de réduction des risques et de renforcement de la résilience de la collectivité face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale.

Si le temps me manque pour présenter en détail notre stratégie, je voudrais mentionner quelques-unes des mesures ciblées que nous prendrons pour la mettre en œuvre : la mise en place d'un dispositif souple de défense et de sécurité pour veiller à ce que le rôle traditionnel de l'armée soit intégré aux rôles nouveaux visant à garantir la sécurité de l'État; la création d'une agence mixte chargée de la protection des frontières; l'adoption d'une architecture de sécurité nationale fondée sur le renseignement; et le renforcement de notre politique en matière de capacités de gestion des risques liés aux catastrophes.

La communauté internationale reconnaît désormais que les changements climatiques sont une

menace pour notre survie. Cependant, nous devons être conscients que cette menace qui pèse sur l'humanité ne connaît pas de frontières, ne peut pas être contenue par des pourparlers diplomatiques de haut niveau ou la médiation et pèsera lourdement sur les pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, ce qui fait qu'ils ne pourront pas faire face aux chocs extérieurs à leurs systèmes sociaux, économiques et naturels.

À l'instar de nombreux autres petits États insulaires en développement, le risque est grand que la Trinité-et-Tobago soit gravement touchée par les effets dévastateurs des changements climatiques. C'est pourquoi nous avons fait des mesures d'atténuation une priorité nationale, dans les limites de nos moyens financiers. Nous avons récemment pu constater les effets dévastateurs de la tempête tropicale Erika sur un pays des Caraïbes comme le nôtre, le Commonwealth de Dominique, qui ont fait reculer son processus de développement de plusieurs années en arrière.

Ainsi donc, nul ne peut nier que les changements climatiques et le développement sont étroitement liés. La Trinité-et-Tobago, consciente de la nécessité pour tous les gouvernements de prendre des mesures audacieuses et responsables, sur la base toutefois d'une responsabilité commune mais différenciée, a pris les devants et présenté ses contributions déterminées au niveau national à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans la perspective de la Conférence de 2015 sur lesdits changements qui se tiendra à Paris. Nous espérons, tout comme les autres membres de la Communauté des Caraïbes, que tout accord crédible issu de la Conférence de Paris conduira au lancement d'un processus visant à la décarbonisation de l'économie mondiale avant la fin du siècle. Pour atteindre cet objectif, cet accord doit être juridiquement contraignant et contenir des dispositions portant sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, la transparence et l'application, pour faire en sorte que la température mondiale moyenne n'augmente pas de plus de 1,5° Celsius par rapport à l'ère préindustrielle. Par conséquent, il est également impératif d'adopter un accord ambitieux à Paris dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales à moyen et à long terme. La Trinité-et-Tobago s'engage à coopérer avec tous les États pour mettre en place un nouveau cadre équilibré juridiquement contraignant aux fins de la coopération mondiale en matière de changements climatiques.

Dans le domaine de la gouvernance des océans, il est bien établi en droit international que l'utilisation de toutes les ressources situées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale doit être conforme aux principes énoncés dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. À cet égard, la Trinité-et-Tobago se réjouit à la perspective de la participation active de tous les États aux travaux du Comité préparatoire chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dans l'intérêt de toute l'humanité.

Pour beaucoup, la quête de justice économique et sociale ne saurait être dissociée de l'aspiration de tous les peuples à vivre dans la liberté et à l'abri des persécutions. À cet égard, la diversité ethnique et religieuse croissante de nos sociétés met plus que jamais en évidence la nécessité de respecter et d'apprécier la diversité, qui est de nos jours une caractéristique essentielle de nombreux pays et communautés. Une fois de plus, notre génération a été témoin de crimes odieux tels que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression, découlant de l'intolérance et du non-respect des droits de l'homme et de la diversité humaine. La communauté internationale a créé la Cour pénale internationale (CPI) pour veiller à ce que les personnes accusées d'avoir commis de tels crimes répondent de leurs actes et dissuader d'autres de commettre les mêmes méfaits. La Trinité-et-Tobago demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'appuyer la CPI.

Nous saluons les premières mesures prises en vue du rapprochement entre les États-Unis et Cuba, qui, jusqu'à présent, s'est notamment traduit par le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États, ce qui a permis d'apaiser les tensions dans notre hémisphère. La Trinité-et-Tobago espère que très bientôt, ce processus aboutira à la levée de l'embargo économique et du blocus, des mesures anachroniques qui ont sapé le développement économique de Cuba pendant trop longtemps.

Si nous sommes très encouragés par l'apaisement des tensions dans le nord des Caraïbes grâce à la reprise du dialogue entre les États-Unis et Cuba, nous n'en sommes pas moins préoccupés par l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le différend frontalier de longue date qui oppose nos voisins, le Venezuela et le

Guyana. La Trinité-et-Tobago demeure convaincu que ce différend doit être réglé par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, Trinité-et-Tobago réitère la position de la Communauté des Caraïbes relativement à la question des citoyens de la République dominicaine d'origine haïtienne, et invite la République dominicaine à veiller à ce que leurs droits fondamentaux ne continuent pas d'être violés et soient respectés conformément au droit international.

Une fois de plus, la Trinité-et-Tobago voudrait exprimer sa profonde préoccupation face à l'absence d'une solution permanente au conflit israélo-palestinien. Cette situation empêche les deux parties de vivre dans la paix et la sécurité et porte atteinte au droit des Palestiniens à l'autodétermination. Nous espérons que les deux parties coopéreront avec les autres parties prenantes pour régler ce problème qui existe depuis plusieurs décennies, en vue de la création d'un État palestinien aux frontières clairement définies, coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

L'ONU doit s'adapter à un environnement géopolitique en constante évolution et aux nouvelles réalités économiques et sociales. Par conséquent, la Trinité-et-Tobago souligne qu'il faut faire des progrès plus rapides en ce qui concerne la question de la revitalisation de l'Assemblée générale pour que celle-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat. L'Assemblée générale est la seule institution – ou groupement d'États – qui, de par son caractère non exclusif et sa légitimité, est habilitée à agir au nom de la communauté internationale. Nous ne devons donc ménager aucun effort pour en faire un instrument plus efficace et dynamique au service de tous les peuples du monde, qui traite tout le monde sur un pied d'égalité et qui respecte et défend les droits de tous.

La Trinité-et-Tobago s'engage à continuer d'apporter sa contribution aux niveaux régional et mondial pour que l'ONU ne se trouve pas de nouveau confrontée aux mêmes difficultés. Nous allons coopérer en toute bonne foi avec d'autres en faisant fond sur les progrès considérables réalisés par cette institution durant ses sept décennies d'existence, afin d'amener tous les États à s'engager davantage en faveur de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme au profit de tous les peuples du monde, pour qu'ils puissent vivre dans une liberté plus grande et connaître une prospérité durable.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie, S. E. M. Alva Romanus Baptiste.

M. Baptiste (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole à cette soixante-dixième session historique de l'Assemblée générale pour me joindre notamment aux nombreuses félicitations qui ont été adressées au Président, qui a eu le grand honneur d'accéder à la présidence de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour lui souhaiter un mandat couronné de succès, ce dont je ne doute point compte tenu de son expérience en tant que Président du Parlement du Danemark.

Cela fait maintenant 70 ans que ce grand vaisseau de la paix a entrepris son voyage après les ravages causés par la bombe atomique pendant la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, le monde entier était convaincu que la quête de la paix était l'objectif suprême qu'il fallait poursuivre. Pendant 70 ans, nous avons essayé de nous acquitter de notre mission tandis que des guerres et des conflits faisaient rage, et parfois, nous avons même douté de notre efficacité.

Depuis 70 ans, nous venons à l'Assemblée générale prononcer des déclarations pleines de bonnes intentions, pour ensuite être déçus par le manque d'action ou des décisions néfastes. Au bout de 70 ans, l'heure est venue de procéder à un examen de conscience collectif et de rapprocher nos paroles de nos actes. Alors que nous nous soumettons, ainsi que l'Organisation, à un examen critique approfondi, nous devons répondre à la question suivante : l'édification d'un monde pacifique reste-t-elle d'actualité ou sommes-nous en train de nous écarter du devoir urgent qui nous impose d'agir avec sagesse, humilité et amour de l'humanité?

Nous devons également mettre l'accent sur les progrès accomplis et sur ce qu'il nous reste à faire, aujourd'hui et à l'avenir. Alors que nous nous lançons dans ce processus d'introspection et de réflexion, nous devons saisir cette occasion pour nous réengager et nous réinventer afin que l'ONU puisse continuer de faire face aux menaces de plus en plus complexes à la survie de l'humanité.

Le Président de l'Assemblée a pris ses fonctions à un moment où de nombreuses personnes traversent de terribles épreuves dans le monde entier. Aujourd'hui, un grand nombre de nos frères et sœurs au Moyen-Orient, que ce soit en Iraq, en Libye, en Syrie ou ailleurs, voient

leurs vies bouleversées par de terribles expériences marquées par le chaos, des traumatismes personnels et, dans certains cas, une immense douleur physique et mentale. Cette tragédie humaine a pris des proportions inimaginables, et les peuples de Sainte-Lucie et d'autres petits pays sont frappés d'incompréhension devant l'énorme exode de personnes en provenance de pays auparavant prospères.

Subitement, les dirigeants et les peuples des pays européens dans lesquels ces migrants en transit sont venus chercher refuge sont frappés par la surprise et l'inquiétude, alors qu'ils s'efforcent de trouver la bonne réaction face à cette crise humanitaire. Nous comprenons bien le dilemme des pays d'accueil, qui doivent trouver un équilibre entre leurs intérêts nationaux et leur responsabilité mondiale. Ils savent que plus ils accueillent de nouveaux migrants, plus ils devront accueillir ceux qui fuient désespérément ces situations de souffrance et de traumatisme pour arriver par vagues dans des pays fraternels plus accueillants.

Nous notons que cet énorme flux migratoire se dirige vers l'Europe, dont certains pays sont voisins ou en face du Moyen-Orient. Même si nous sommes géographiquement éloignés de la crise, la souffrance humaine qui la caractérise fait saigner notre cœur caribéen. Mais nous avons conscience que l'Europe est inévitablement amenée à supporter le fardeau principal de cette tragédie, étant donné les relations de longue date qu'elle entretient avec le Moyen-Orient.

Alors que certains acteurs en Europe s'inquiètent de l'ampleur de ce problème, nous les encourageons à faire ce qu'impose la morale et les assurons qu'il est possible de prendre les bonnes décisions. Des pays plus petits et plus pauvres ont fait montre d'une humanité et d'une générosité qui ont eu un impact profond quels que soient le moment et l'endroit où ils se sont mobilisés.

Dans les Caraïbes nous pensons à l'exemple de Cuba, qui, en dépit de l'embargo économique imposé depuis plus de 50 ans par les États-Unis, offre chaque année des bourses pour former des milliers de cadres originaires des Caraïbes et d'Amérique latine. En outre, l'appui fourni par Cuba en matière de lutte contre diverses épidémies dans le monde entier, notamment durant la récente crise d'Ebola en Afrique, est exemplaire et légendaire. En conséquence, en dépit de la magnitude du problème, l'Europe, qui regroupe des pays puissants, peut apporter une réponse efficace en tant qu'ensemble intégré de pays, et elle doit être encouragée et inspirée par l'exemple de Cuba.

En tant que communauté mondiale, nos intérêts ne peuvent être servis dans un contexte morbide de conflits et de guerres. À cet égard, Sainte-Lucie félicite l'Administration des États-Unis et le Gouvernement iranien d'avoir trouvé une solution diplomatique à la menace nucléaire dans la région pour les 15 prochaines années. Cela va évidemment dans le sens de la mission de consolidation de la paix de l'ONU. Cette approche permettra non seulement d'apaiser les tensions, mais également de créer des conditions favorables pour que l'Occident et le Moyen-Orient élaborent une stratégie rationnelle et convaincante en vue d'éliminer les causes profondes des conflits dans cette région, ce qui permettra de rétablir la paix et la tranquillité dans cette partie du monde.

À cet égard, Sainte-Lucie appelle à suivre une démarche similaire pour régler le conflit persistant entre Israéliens et Palestiniens afin de trouver une solution à ce problème de longue date. À l'occasion de notre soixante-dixième anniversaire, nous devons affirmer la suprématie du droit international et de la diplomatie. La résolution 181, du 29 novembre 1947, appelle à la création de l'État d'Israël et de l'État de Palestine. Mon pays réitère son appel à la reconnaissance de l'État de Palestine et à ce qu'il devienne Membre à part entière de l'Organisation.

Évidemment, un dérivé puissant des conflits et des guerres sont les déplacements de populations – sur les plans physique, social et économique. Néanmoins, Sainte-Lucie et les autres petits États espèrent que les événements actuels renforceront l'idée que nous vivons aujourd'hui dans un monde où les problèmes de l'un sont les problèmes de l'autre et inversement, et qu'on mettra davantage l'accent sur le règlement des différends par des moyens diplomatiques plutôt que par la force.

Les pays tels que le mien sont parfaitement conscients du fait que les problèmes des pays éloignés peuvent facilement se propager jusqu'à nos côtes. Nous comprenons bien que même si nous ne ressentons pas directement les conséquences de ces problèmes, il se pourrait tout à fait qu'elles parviennent jusqu'à notre région. Nous en avons souvent fait l'expérience avec l'instabilité des prix du pétrole et des produits pétroliers. Ces problèmes sont également alimentés par les troubles politiques et financiers dans des régions éloignées, qui ont souvent des incidences profondes sur nos plans de développement et de progrès économique. Les théâtres de conflit sont également présents dans notre région.

Du point de vue économique, les petits États tels que Sainte-Lucie sont littéralement terrorisés par les attaques constantes des pays riches et puissants contre tout progrès économique des pays pauvres et faibles, qui mettent en permanence en péril l'avenir de ces derniers. Comment peut-on s'attendre à ce que nous soyons stables et sûrs si nos vulnérabilités en tant que petits États insulaires en développement sont constamment ignorées? Comment pouvons-nous mener une guerre efficace et durable contre la pauvreté si la communauté internationale nous impose systématiquement des politiques régressives, que ce soit sous la forme d'un classement économique illogique, d'une diminution insensible des préférences commerciales ou en plaçant de manière inexplicable nos institutions financières sur une liste noire?

Cette insécurité géographique et économique est devenue la principale source d'instabilité de nos pays. Pour accentuer la gravité de leurs problèmes économiques, les petits États tels que Sainte-Lucie sont confrontés au plan environnemental à une insécurité croissante alors que les changements climatiques les accablent de catastrophes de plus en plus meurtrières et destructrices. Nous sommes tous au courant des effets dévastateurs qu'a eu la tempête tropicale Erika sur la Dominique, le montant des dégâts s'élevant à près de 100 % de son produit intérieur brut (PIB). Au moment où je parle, Joaquin continue de détruire le tissu économique et environnemental des Bahamas. Ces deux exemples récents, qui ne sont séparés que de quelques semaines, témoignent de la férocité des menaces auxquelles nous sommes confrontés.

En outre, les petits États tels que le mien sont aujourd'hui prisonniers d'une situation dans laquelle l'érosion des préférences commerciales et la baisse de l'aide publique au développement et de l'investissement direct étranger les forcent à emprunter davantage pour honorer les obligations socioéconomiques liées aux ratios dette/PIB élevés. Cela limite la souplesse des politiques budgétaires et la marge de manœuvre dans ce domaine. Ce à quoi il faut ajouter les dépenses de sécurité accrues induites par les effets négatifs du commerce illégal des armes légères et le trafic de drogues, ainsi que les coûts de reconstruction après les catastrophes naturelles.

Le nouveau partenariat mondial pour un développement socioéconomique durable fournit un cadre pour traiter la question de la sécurité humaine sous tous ses aspects. Nous appuyons fermement la

communauté internationale dans l'action constante qu'elle mène pour réduire au minimum les causes de l'insécurité mondiale et régionale.

Dans cet esprit, 2015 est une occasion unique dans la vie d'une génération de mettre au point un programme de développement durable mondial et porteur de transformation. Les quatre accords mondiaux conclus à cette fin – ceux sur la réduction des risques de catastrophes naturelles, sur le financement du développement et sur le Programme de développement durable ainsi que celui sur les changements climatiques qui doit encore être arrêté – visent à inaugurer une nouvelle ère de développement durable pour tous. L'adoption des 17 objectifs de développement durable suggère que notre compréhension des profonds défis auxquels sont confrontés les pays en développement a évolué. Toutefois, la sécurité économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement comme le mien dépend de la mise en œuvre de ces accords.

Les petits pays comme Sainte-Lucie peuvent difficilement résister à l'insécurité provoquée par des facteurs externes. Nous avons besoin pour notre développement d'un contexte international et régional harmonieux, qui est tributaire de liens fort éloignés de notre environnement immédiat. D'où la vive préoccupation des petits États, aux moyens matériels et à l'influence diplomatique limités, qu'ils n'auront pas accès aux arrangements leur permettant de bénéficier rapidement d'un appui extérieur pour freiner ou limiter au minimum l'insécurité environnementale.

Les pays puissants de la planète et, de fait, les membres du Conseil de sécurité, sont sans aucun doute sensibles aux problèmes liés à l'insécurité. Mais ce que les petits pays ont toujours su, et ce que les grandes puissances commencent seulement à reconnaître, c'est que les événements néfastes dans certaines parties de la planète peuvent tous nous toucher et nous desservir dans le système mondial intégré d'aujourd'hui.

Sainte-Lucie continue de penser que l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil de sécurité, permanents et non permanent, est indispensable pour mieux refléter les réalités du monde contemporain et pour parvenir à un Conseil de sécurité qui soit plus responsable, plus représentatif, plus transparent et surtout plus utile. Nous nous félicitons de ce qui a été réalisé au cours de l'année écoulée, avec le passage du processus à des négociations basées sur un

texte, et nous attendons avec intérêt l'aboutissement de ce processus.

À Sainte-Lucie et dans d'autres pays des Amériques règne un sentiment de soulagement après la réconciliation diplomatique entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba. Le Gouvernement saint-lucien pense que cette initiative ouvre la voie à une large réconciliation et à l'établissement de relations à l'échelle de notre hémisphère. Elle lève les obstacles qui entravent inutilement nos efforts en matière de coopération régionale et au niveau de notre hémisphère. Elle consolide les canaux nécessaires pour s'engager durablement dans la voie de l'intégration économique régionale, et elle permet aux petits pays comme Sainte-Lucie d'utiliser ce cadre régional pour lancer des plans et des processus qui peuvent être mutuellement bénéfiques à la région des Caraïbes et à l'hémisphère dans son ensemble.

C'est en outre un signe supplémentaire que les situations et les stratagèmes qui ne servent qu'à créer des sources d'insécurité sont en train de disparaître. Nous sommes résolument d'avis que les pays de notre hémisphère qui sont attachés à cette vision ont là l'occasion, sur la base de l'initiative prise par le pape François et par le Président des États-Unis d'Amérique, de privilégier la voie du règlement pacifique des différends car ils sont pleinement conscients du fait que les conflits nationaux et régionaux sont des freins à une croissance économique durable et, par conséquent, à la stabilité sociale.

La normalisation des relations dans notre hémisphère indique aussi que les vieux conflits et différends, gelés depuis l'époque de la guerre froide, cèdent la place à de nouvelles possibilités de coopération et de collaboration entre les pays. En outre, la période de l'après-guerre mondiale disparaît peu à peu au profit de nouveaux arrangements et d'efforts de réconciliation qui permettent des relations pacifiques dans différentes régions de la planète.

Le Gouvernement saint-lucien, qui entretient des relations officielles avec le Gouvernement de la République de Chine à Taiwan, prend acte de la poursuite des échanges entre cet État et la République populaire de Chine, des échanges qui se caractérisent en particulier par des relations économiques dans lesquelles ils sont

mutuellement impliqués. Alors que se maintient le statu quo concernant l'officialisation de la reconnaissance de Taiwan, nous pensons que ce n'est pas à nous mais à eux de dire quel est le modèle de relations approprié entre ces deux pays.

Avant d'amener ma déclaration à sa conclusion logique, je voudrais revenir de nouveau sur les 70 années d'existence de l'Organisation des Nations Unies. Bien entendu, il y a eu des problèmes, mais il y a eu aussi des succès. Pour reprendre les paroles du regretté Président Richard Nixon, « Ne maudissons pas les ténèbres, soyons nous-même porteurs de lumière ».

Il y aura toujours des défis et des questions difficiles qui mettent à l'épreuve la détermination des Membres, en plus des problèmes évoqués par de nombreux intellectuels qui revêtent une importance pour nos relations internationales – je pense par exemple au règlement des questions d'identité nationale et d'autodétermination, à l'importance croissante des acteurs non étatiques, à l'implication des grandes puissances dans le tiers monde, au rôle de la religion dans la politique internationale, à la militarisation du monde, et à ce qui est perçu comme l'incapacité du droit international et d'organisations internationales telle que l'ONU de gérer des formes extrêmement compliquées de règlement des conflits, qu'ils soient violents ou non violents.

Mais nous devons continuer de promouvoir les principes de la discussion, du dialogue et du discours raisonnés et la quête inlassable de la paix. Au cours des 31 ans qui se sont écoulés entre 1914 et 1945, le monde a connu deux guerres mondiales, alors qu'au cours des 70 ans qui se sont écoulés depuis la deuxième Guerre mondiale, l'ONU a évité au monde une guerre généralisée.

Œuvrons, espérons et prions pour que nous restions fidèles à notre nature pacifique et pour que même en cas de provocation, nous nous employions à faire en sorte que le monde reste sûr, en privilégiant ou en nouant des relations pacifiques et en évitant de faire couler le sang des innocents. C'est pourquoi je renouvelle les sincères félicitations de Sainte-Lucie au Président de l'Assemblée tandis qu'il guide nos travaux pour les 12 prochains mois.

La séance est levée à 18 h 10.